

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MARS 2021 DOB

L'an deux mille vingt et un et le 22 mars à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Gravette, sous la présidence de monsieur Serge DEUILHE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nathalie CAMI, Nicole DEDEBAT, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Caroline FERRER, Carole GAUDEZ, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Corinne LAYE, Annie LE PAPE, Catherine LOUIT, Jean-Pierre MICHAS, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Laurent POMERY, Nicolas REY-BETHBEDER, Simon SANCHEZ, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Pascal VALIERE.

Procuration : Madame Céline DUMONT à Monsieur Fabrice PLANCHON.

Monsieur Thierry ANDRAU et monsieur Pascal VALIERE sont arrivés pendant la séance, au cours de la délibération n°21 x 14.

Monsieur Denis BUVAT est élu secrétaire de séance.

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Suite à la démission de Monsieur Jean-Jacques MAGNAVAL en date du 08 mars 2021, il convient, conformément à l'article L 270 du code électoral, de procéder à l'installation de **Madame Nathalie CAMI**, candidate issue de la même liste et suivante sur cette dernière.

Le conseil municipal prend acte de ce changement et de cette installation.

Monsieur le maire : j'installe donc Madame Nathalie CAMI autour de la table du conseil municipal, en remplacement et suite à la démission de Monsieur Jean-Jacques MAGNAVAL. Bienvenue autour de cette table et bienvenue ce soir.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : bonsoir à toutes et à tous, juste un message de Monsieur MAGNAVAL qui a démissionné pour des raisons de santé, car il a subi une opération importante. Il voulait passer le message ce soir, que sa démission est due à des raisons de santé et qu'il est très attaché à Saint-Lys. Personnellement, je voudrais aussi lui dire, puisqu'il a été élu depuis 2001, qu'il a toujours été très présent sur la commune et qu'il est entier inaudible. Cela serait bien aussi que tout le conseil municipal ait au moins une pensée pour lui dans le moment difficile qu'il traverse, voilà c'est tout.

Monsieur le maire : je vous remercie de cette intervention et il était nécessaire que vous la portiez.

VALIDATION DES PROCES-VERBAUX EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2020, 14 DECEMBRE ET 25 JANVIER 2021

Madame Céline BRUNIERA apporte oralement les corrections du PV en date du 30 novembre, 14 décembre et 25 janvier. Celles-ci ont été prises en compte.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : certains concitoyens nous signalent qu'il n'y a pas de son, il n'arrive pas à écouter le conseil municipal.

Monsieur le maire : je me retourne vers la technique, Madame GAUCHE me dit qu'elle entend ; à priori cela fonctionne.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : il doit y avoir un décalage alors, excusez-moi, merci. Par rapport aux procès-verbaux que l'on a eu récemment là, les trois, je voudrais dire que la qualité de retranscription c'est quand même, même s'il y a quelques inaudibles, considérablement améliorée, il faut le noter. Je ne sais pas si c'est lié aux nouveaux micros, car c'est beaucoup de travail aussi à faire, donc je voulais le signaler et le dire aux gens qui s'en occupent.

Monsieur le maire : je vous remercie et je pense que les micros y sont aussi pour quelque chose.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : sur le conseil municipal du 25 janvier, nous avons demandé un débat sur la question de l'eau, or je ne le vois pas non plus à l'ordre du jour d'aujourd'hui ; je suis donc un peu étonné, sachant qu'aujourd'hui c'est la journée internationale de l'eau, c'est dommage.

Monsieur le maire : effectivement, nous n'avons pas mis ce débat à l'ordre du jour et j'y reviendrai, car à la fin du conseil municipal nous aurons la présentation du rapport annuel du SIECT, c'est déjà une base. Ensuite, nous allons programmer des réunions, auxquelles nous allons vous associer assez rapidement et dont je vous donnerai la chronologie tout à l'heure, plutôt que de le rajouter à un conseil municipal, déjà fourni, mais je vous assure que, comme je m'y étais engagé, le débat sur l'eau aura bien lieu.

Monsieur Laurent POMERY : Monsieur le Maire, lors du dernier conseil municipal, vous nous avez précisé que vous souhaitiez qu'il y ait une meilleure harmonisation entre vous-mêmes et les groupes dit d'opposition. Effectivement, chaque conseiller municipal doit avoir finalement les mêmes droits et devoirs. Dans ce cadre-là, nous avons reçu les documents pour le débat d'orientation budgétaire, qui est quand même un élément clé de la vie de notre commune, 5 jours avant le conseil municipal. Dans la règle, il y a bien sûr la lettre que vous respectez, mais il y a aussi l'esprit et je demanderai à ce que l'on y fasse un petit plus attention, parce que c'est important pour nous de pouvoir réfléchir et en 5 jours c'est un petit peu court. Voilà, simplement pour venir enrichir le débat, participer plus activement, je pense que c'est important que tout le monde puisse avoir un peu avant ces fiches, ces documents si c'est possible, bien que la lettre, bien sûr, soit tout à fait respectée.

Monsieur le maire : pour répondre à votre question, nous avons dans notre démocratie, nos institutions, un fonctionnement qui fait qu'effectivement les groupes d'opposition sont représentés. Donc à ce titre, nous avons organisé une commission finances, qui a eu lieu lundi dernier, le 15, les convocations sont parties une semaine avant. C'est donc à ce titre-là, dans le fonctionnement de nos institutions, que les documents sont diffusés et je vais le souligner mais ni vous, ni Madame LE PAPE, ni Monsieur BERTRAND n'étaient présents à cette commission, alors que les invitations ont été envoyées, non pas le 15, mais aux alentours du 10 à peu près, pour bien respecter les délais. C'est bien le fonctionnement de nos institutions qui sont là pour effectivement passer les sujets importants, donc il y a le débat d'orientation budgétaire, qui a été présenté en commission, mais également le protocole d'accord avec la société GCC. Nous avons donc présenté ces deux points-là en commission parce qu'ils étaient importants et que dans le partage d'informations, comme vous le dites et avec considération effectivement des groupes d'opposition, le travail est fait comme ceci en amont. Ensuite, bien entendu une fois que les documents sont passés en commission, nous envoyons la convocation du conseil municipal, 5 jours francs réglementaires, avant la tenue de celui-ci, ce qui laisse également le temps au service d'organiser le travail et entre le moment de la commission et le conseil municipal, de prendre les remarques qui sont faites lors de cette commission. Pour moi, nous sommes dans la démarche de vraiment associer à notre réflexion les groupes d'opposition, dans le fonctionnement de nos institutions, telles qu'elles doivent se dérouler. Ensuite, à charge à votre représentant dans la commission finances, qui doit venir assister à cette réunion-là, de vous faire une restitution, d'échanger avec vous, puisque les documents sont envoyés, donc non pas 5 jours, mais au moins 10 à 12 jours avant.

Monsieur Laurent POMERY : simplement Monsieur le Maire, ce qui serait intéressant c'est que ces commissions n'aient pas lieu dans l'après-midi, car les gens travaillent, mais puissent avoir lieu en soirée, où tout le monde pourrait venir.

Monsieur le maire : elles ont lieu à 18 heures, donc en fin d'après-midi, évidemment parce que pour mobiliser les services après tous les soirs, à chaque fois qu'il y a des réunions, on est aussi humains par rapport aux agents, quand on leur demande de nous accompagner sur des réunions, qui déjà finissent plus tard qu'habituellement. C'est vrai qu'elles sont parfois un peu tôt, mais ensuite c'est pour cela que l'on désigne, dans les commissions, un titulaire et un suppléant, afin que l'on puisse répartir la charge de travail. Il y a beaucoup de communes qui font également les conseils municipaux à 18 heures et nous, nous avons continué à faire le choix, de les faire le soir, pour que justement tout le monde puisse être là, mais c'est vrai que nous maintenons les commissions à cette heure-là et c'est un choix par rapport aux services, pour éviter à la fois de les faire revenir tard et à la fois d'augmenter leur temps de travail de manière conséquente. J'espère avoir répondu à vos questions.

Les procès-verbaux sont validés à l'unanimité.

DELIBERATIONS

21 x 14 - Finances locales – Débat d'Orientation Budgétaire 2021 à partir du Rapport d'Orientation Budgétaire

En vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport doit être présenté au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble. Il est rappelé que ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

Le conseil municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

(rapporteur : monsieur le maire et monsieur Denis PERY)

Monsieur Thierry BERTRAND : juste des petites remarques par rapport à votre présentation financière sur l'année 2020, notamment, mais on ne l'a pas vu passer sur les documents que vous nous avez transmis : on remarque une maîtrise du désendettement pour 2020, mais en fait on s'aperçoit sur le graphique que l'on a une augmentation de la dette. Tout simplement, j'ai dû mal à comprendre le mot « désendettement » lorsque la dette a tendance à augmenter. Ça c'est le premier point, je vais en citer deux ou trois et vous pourrez me répondre. Après c'était sur les investissements, 61,29 % ont été réalisés, cela veut dire que 38 % ne l'ont pas été, donc je ne sais pas comment vous l'expliquez, parce qu'en général, lorsque l'on a une entreprise du moins dans le privé, lorsque l'on prévoit des investissements, on essaye de réaliser la totalité sur l'année et on ne se satisfait pas de 60 % des investissements, mais sans doute avez-vous des explications ? Enfin, sur la numérisation dans les écoles primaires, dont vous avez fait communication sur le site de la mairie, d'abord le mot « numérisation » n'est peut-être pas le plus approprié, mais c'est plutôt des équipements numériques, ce n'est pas tout à fait la même chose. Deuxièmement, quand on met des projecteurs au plafond, cela s'appelle du multimédia et non des appareils numériques. Je crois qu'il faut utiliser les termes adéquats et non pas utilisés des mots, peut-être un peu à la mode et que l'on a tendance à galvauder.

Monsieur le maire : par rapport à la dette, je pense qu'en fin de présentation du rapport d'orientation budgétaire, il y a une explication très claire de l'augmentation de la dette, car nous avons voté l'an dernier un emprunt, donc forcément elle augmente ; maintenant vous aurez une explication très précise des graphes en fin de présentation par Monsieur PERY. Concernant le taux d'investissement, 61 % oui effectivement, cela fait presque même 39 %, j'entends ce que vous dites, de non réalisés. Je vous défie d'avoir une seule collectivité, une seule entreprise, qui va réaliser 100 % de ses taux d'investissement. En plus, nous sommes dans un contexte Covid 19, qui fait que nous ne sommes pas dans un fonctionnement normal. On donnera, là aussi, des éléments d'explications. Quant à la sémantique que vous proposez effectivement sur la numérisation des écoles : je pense que cela va au-delà de la simple installation de vidéoprojecteurs, mais je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir et Monsieur PLANCHON vous dira un mot sur les équipements informatiques, qui sont mis à la disposition dans les écoles et surtout en accord et travaillé avec le corps enseignant ; pour nous, c'est quand même cela qui est important, ce n'est pas une décision municipale, d'équiper les écoles d'équipements numériques, c'est bien de donner en cotravail avec les enseignants des écoles, mais on apportera des précisions ensuite, puisque dans les orientations budgétaires 2021, nous allons reparler de ces points-là.

Monsieur Thierry BERTRAND : effectivement, on a toujours dû mal un peu à se comprendre dans nos échanges, j'ai l'impression. Là, on est sur 2020, on ne parle pas de 2021 ; j'ai vu effectivement sur 2021 l'investissement sur des tableaux interactifs, mais là on parle de 2020. Quand je vous dis que vous parlez de désendettement en 2020 ce n'est pas vrai, il y a une augmentation de l'endettement. Qu'en 2021, vous nous présentiez peut-être des éléments qui nous permettront de vérifier qu'il y a un désendettement, peut-être, mais là on parle de 2020. Je vous demande simplement d'être précis par rapport à l'analyse que vous nous apportez et des mots que vous utilisez, c'est tout.

Monsieur le maire : mais je suis précis Monsieur BERTRAND et nous allons vous apporter une réponse très précise.

Monsieur Denis PERY : vous avez précisé « maîtrise de l'endettement » : en effet, il y a une maîtrise de l'endettement, qui reste inférieur par rapport à 2016 et qui est notre année de référence. On était à 7 819 000 euros d'encours de dettes en 2016 et on est fin 2020 à 7 389 000 euros. On a investi, depuis 2016, 9 000 000 euros, notre dette n'a pas augmenté de cette somme ; entre 2016 et 2020, la dette a baissé de presque 500 000 euros, alors que nous avons investi sur la période 9 000 000 euros et tous nos indicateurs financiers sont au vert.

Monsieur le maire : merci Monsieur PERY, vous voyez que l'on peut apporter des éléments. Ensuite, il y a aura des précisions et des graphiques, en fin de présentation, qui vous amèneront des éléments de compréhension complémentaire, mais encore une fois, une volonté effectivement de maîtriser l'endettement tout en réalisant des investissements, en accord avec notre commune et surtout garant des finances de la commune. On voit que les partenaires financiers aujourd'hui nous suivent et que nous avons la confiance de l'ensemble de nos partenaires, ce qui est important à souligner.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : juste une précision concernant le taux de réalisations, je n'ai pas retrouvé le chiffre de l'année dernière, il était de combien ?

Monsieur Denis PERY : le chiffre est marqué dans le ROB, on était à plus de 80 % l'an dernier.

Monsieur le maire : effectivement, une baisse en 2020, dans le contexte d'une année très particulière.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : on était partis de très bas, mais il y a quand même une amélioration sur ce taux-là, c'est important, ce n'est pas parfait.

Monsieur le maire : oui 100 % le serait ça je vous l'accorde, mais effectivement une amélioration et je salue la qualité à la fois des élus qui ont travaillé sur les budgets et à la fois des services, qui nous permet d'avoir aujourd'hui des budgets, en accord avec les réalisations que nous menons. Je pense que l'on peut se satisfaire de l'amélioration qu'il y a eu et comme il y a toujours des marges de progression, on espère encore progresser.

Monsieur Laurent POMERY : vous avez dit que la commune allait s'impliquer, je voudrais savoir dans quelle mesure ? Vous avez parlé d'un projet immobilier, je voudrais savoir où sera sa réalisation et quel sera le prix du terrain ? Cela fait plusieurs années que ça dure, on n'a pas d'informations suffisamment précises, exactement cela dure depuis 2013. Je rappelle à l'ensemble du conseil municipal, qu'en 2017, quand nous vous avons rencontré, il y avait 7 médecins qui étaient impliqués et intéressés par ce projet ; depuis beaucoup sont partis, d'autres vont partir, parce qu'ils en ont assez et donc il va y avoir dans ce projet, peut-être 2 ou 3 médecins. La situation sanitaire est catastrophique, il y a 2 médecins qui partent de Saint-Lys, une qui restera dans les parages, on ne sait pas où, l'autre qui s'en va loin et cela ne peut vraiment pas durer. Il faut que l'on ait rapidement des précisions, maintenant, il y a vraiment une urgence, c'est depuis 2013, donc vous étiez déjà aux affaires, pas en tant que maire mais vous y étiez déjà. Nous sommes en 2021, ça commence à chauffer ; il y a un groupe d'auditeurs qui est intervenu, cela a d'ailleurs coûté de l'argent et puis qui a disparu de la circulation, qui devait aider ce groupe de médecins, d'abord à recueillir les avis des uns et des autres, puis aider les professionnels de santé à monter le projet ; ils ont disparu de la circulation. Qui va monter le projet ? Est-ce que cela va être la collectivité ? Est-ce que cela va être un promoteur ? Est-ce que cela sera les professionnels ? Est-ce que ce sera mixte ? Les discussions vont durer jusqu'à quand ? Là, je peux vous dire que du côté des médecins, les professionnels en ont ras le bol et d'ailleurs il y en a deux qui jettent l'éponge. Je rappelle donc : 2017, 7 médecins, quand je me suis installé, il y avait 11 sur la commune et on était 4 500 habitants en 1994 ; nous sommes 10 000 habitants, il y a des villages aux alentours, nous sommes à temps complet, nous sommes 4 1/2 sur la commune. Cela ne peut donc pas durer, il y a vraiment une grosse urgence.

Monsieur le maire : sur l'urgence je suis complètement d'accord avec vous, si cela ne concernait que Saint-Lys, effectivement, on se poserait des questions, mais « heureusement » nous ne sommes pas les seuls, car c'est bien un problème national, ce manque de médecins. Aujourd'hui, je ne peux pas répondre précisément à ces questions, parce que nous avons rencontré l'association des professionnels, effectivement il y a des médecins qui s'en vont ; je sais aussi qu'il y en a d'autres qui arrivent, donc le tableau n'est pas si noir que celui que vous avez présenté. Oui Saint-Lys est en situation tendue, nous sommes en lien régulier avec l'ARS, nous avons des contacts réguliers. Il y a une réunion, qui s'est tenue il y a 1 mois, avec les professionnels de santé. Le cabinet qui est intervenu a effectué sa première phase et aujourd'hui il faut enclencher la suite, mais encore une fois je vais tenir le discours que j'ai tenu depuis que je suis maire en tout cas : c'est qu'une collectivité ne peut pas se substituer aux professionnels de santé, nous ne sommes pas compétents dans ce domaine-là. On a vu d'autres collectivités, qui ont investi dans des locaux et cela ne fonctionne pas, puisque s'il n'y a pas de projet de professionnels de santé derrière. La municipalité pourra faire ce qu'elle veut, cela ne fonctionnera pas. Je crois que c'est toujours ce que nous avons porté, il faut qu'il y ait un projet des professionnels de santé ; si ceux-ci ne savent pas porter ce dossier, la collectivité pourra faire ce qu'elle veut cela ne fonctionnera pas. Vous êtes mieux placé que moi pour le savoir, puisque vous êtes effectivement dans ce domaine-là et que c'est vraiment une compétence des professionnels de santé.

On le voit autour, il y a des dynamiques qui se mettent en place, il y a des choses qui se mettent en place, il y a des médecins, qui effectivement ne sont pas sur Saint-Lys, mais qui sont extrêmement actifs sur le territoire et je crois que de cette dynamique, pourra naître un projet et nous, nous nous positionnerons, comme nous l'avons toujours dit d'ailleurs, en tant qu'accompagnateurs et facilitateurs. Il y a des problématiques de subventions qui sont menés par la région, puisque Saint-Lys a été identifié comme pôle de santé, avec une maison de santé qui avance et qui est reconnue par la région. Nous avons ce montage juridique à voir et nous allons y travailler avec les professionnels de santé, pour apporter des réponses effectivement concrètes. Oui l'urgence est là, je suis d'accord, mais la collectivité ne pourra jouer un rôle que d'accompagnateur et en aucun cas prendre son dossier, là à bras le corps, parce que ce n'est pas son rôle. Par contre, elle doit le porter, je vous rejoins complètement, parce que oui il y a une urgence.

Monsieur Thierry BERTRAND : *sur le secteur de l'environnement, favoriser l'implantation des ruches sur votre territoire : qui va le faire ? Où ? Comment ? Sur la mise en place de containers enterrés, quelle est la relation entre des containers enterrés et l'environnement, par rapport à ce que l'on voit aujourd'hui dans Saint-Lys, des containers en surface et dont on voit le résultat ? Sur la mise en valeur de notre patrimoine naturel, avec la création de chemins de randonnées, le territoire de Saint-Lys, les 2/3 de celui-ci est agricole ou naturel. De nombreux chemins privés maillent ce territoire, il me semble que la moindre des choses serait pour avancer sur ce dossier, qu'il y ait une relation et un partenariat qui se fassent entre le monde agricole et la commune de Saint-Lys, puisqu'à présent nous n'avons eu aucune information sur ce sujet et là je parle en tant qu'agriculteur bien évidemment. Sur l'objet 100 % leds en 2025, suite au diagnostic, aujourd'hui où en est-on ? Je voudrais bien que vous nous donniez des phasages dans le temps, parce nous annoncer comme l'avez fait jusqu'à présent, on est plutôt sur « une liste à la Prévert », que de réalisations concrètes et inaudible Sur l'implantation de nichoirs à chauve-souris, j'ai cru entendre que la chauve-souris pouvait être porteur du coronavirus, donc il faudrait aussi être prudent sur ce genre de choses, mais ça c'est anecdotique, effectivement Monsieur PLANCHON. Le développement des circuits courts de proximité pour l'alimentation et la création d'un marché de produits bio et locaux : on va revenir à mon intervention sur les paniers, avec ces fameux produits locaux qui nous venaient de plus de 500 km. Qu'est-ce que vous définissez dans les produits locaux ? Qui est considéré comme producteur ? Quelle est la charte que vous comptez mettre en place ? Sur le marché bio, j'ai eu la surprise de recevoir vendredi un mail de l'association Mille pattes, que vous connaissez peut-être, qui me disait que la commune de Saint-Lys allait créer un marché de producteurs locaux, le samedi matin de 9 heures à 13 heures à l'Escalys. Est-ce qu'ils se sont un peu avancés dans leur propos ? Ou est-ce qu'ils avaient des sources sûres ? Je m'étonne un peu, parce que vous avez fait une enquête récemment, mais je ne pense pas que vous ayez encore eu toutes les réponses, pour savoir si c'était le vendredi soir, le samedi ou le dimanche. Toujours est-il que les producteurs locaux sur Saint-Lys, vous en avez à ma connaissance 3, n'ont jamais été consultés par la commune, que la Chambre d'Agriculture dont vous avez un représentant localement, qui est vice-président et qui inaudible n'a pas été consultée. En fait, vous annoncez vous annoncez, mais en fait derrière qu'est-ce qu'il y a ? On ne sait pas. Vous n'annoncez aucune action concrète, ni dans le phasage, ni dans leur financement, ni dans le partenariat. La préservation des ressources naturelles, par l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, il me semble qu'il y a eu une tentative aux services techniques, qui n'avait pas été concluante. Je crois que l'on m'avait rapporté, donc je ne peux pas l'affirmer, mais il me semble, qu'il y avait quelques petits problèmes sur l'utilisation de cette eau, qui était stockée un certain temps et qui quand on voulait l'utiliser avait une odeur assez pestilentielle.*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

6/35

Sur la rénovation de nos bâtiments communaux, là-aussi on aimerait bien avoir des éléments concrets, aujourd'hui, qu'est-ce que vous avez rénové à ce jour ? Des éléments clairs qui nous permettent de savoir comment vous avancez : je prends le boulodrome, qui, quand on voit dans quel état il est, c'est vraiment un bâtiment presque à ciel ouvert, que l'on chauffe électriquement, donc une perte énorme, complètement contraire à l'intérêt des Saint-Lysiens. Je pense que j'ai fait malheureusement le tour de toutes les questions, que me pose votre projet environnemental.

Monsieur le maire : je vais donner la parole à mes collègues qui suivent ces dossiers et après à Madame DEDEBAT. Je voudrais juste revenir sur les nichoirs à chauves-souris, cela montre bien que de toute façon il n'y a pas de solution parfaite, ni acceptable partout, je tiens à le souligner ; on met des nichoirs à chauves-souris, qui chassent les moustiques, mais si elles ont le Covid 19, elles pourraient effectivement le transmettre, donc effectivement il n'y a jamais de solution miracle. Par contre, l'écologie est l'affaire de tous, une collectivité peut mettre en place quelques règles. Vous avez souligné la récupération des eaux de pluie, les bruits qui courent aux services techniques ; alors vous savez les bruits qui courent sur la commune de Saint-Lys, il y en a un paquet et si on s'amuse à courir derrière tous les bruits qu'il y a, je vous assure que l'on serait très vite fatigués. Amenez-nous donc des réponses factuelles et pour des choses très précises et ensuite on pourra en reparler. Là-aussi effectivement, si l'eau croupit, il peut y avoir de mauvaises odeurs, peu importe ce n'est pas très intéressant. Vous avez parlé de réalisations concrètes : je crois que L'Escalys en est un exemple parfait, justement de rénovation et d'isolation. Quant au marché de producteurs, Monsieur JOUSSE va nous dire quelques mots sur la démarche, qui a été initié et pourquoi cette date de samedi matin est sortie, là, tout d'un coup. Vous avez dit que vous aviez dû mal à comprendre le lien avec les containers enterrés et l'environnement ; pour moi tout cela, ça s'appelle la gestion des déchets et aujourd'hui elle fait partie effectivement de quelque chose de beaucoup plus large, que la gestion des ordures ménagères. Il faut bien les traiter et de la manière la plus correcte qui soit, en respectant l'environnement de tous. Vous avez raison l'emplacement des containers en centre-ville n'est pas acceptable, il faut donc que nous mettions en place les conseils nécessaires, pour avoir un environnement acceptable pour tous. C'est Madame GAUDEZ qui suit ce dossier avec le Muretain Agglo et qui est en cours. Pour moi, les containers enterrés font complètement partie de l'environnement des gens et de tout ce que l'on appelle le développement durable et l'environnement. Madame BRUNIERA, un mot peut être sur L'Escalys, sur les réalisations qui ont été faites et qui ne se voient pas forcément, parce que souvent l'écologie ne se voit pas directement sur les bâtiments, mais il y a quand même des réalisations qui sont faites et qui sont importantes, à commencer par l'isolation, entre autres phoniques et thermiques. Madame BRUNIERA ensuite Monsieur JOUSSE, pour des compléments d'explications concernant le marché de producteurs, Madame LOUIT vous apporterez également une réponse sur l'implantation de ruches et ensuite nous continuerons le débat.

Madame Céline BRUNIERA : je vais aller un peu vite, parce que je crois que je l'ai expliqué à nombreuses reprises. La démarche de développement durable sur L'Escalys, c'est déjà de ne pas avoir démolé le bâtiment et de l'avoir reconverti, pour lui donner de nouvelles fonctions qui sont en adéquation avec de nouveaux besoins ; donc ça c'était le point précurseur. Au-delà de cela, il y a eu une isolation par l'extérieur, un changement du mode de chauffage, un renfort thermique sur les menuiseries, des détecteurs de présence sur les lumières, 100 % de lumière à leds etc. J'ai déjà fait toute cette liste et d'ailleurs le projet a été subventionné pour la qualité de sa rénovation thermique.

Monsieur Thierry BERTRAND : je n'ai jamais parlé de L'Escalys dans mes propos, j'ai parlé du boulodrome couvert.

Madame Céline BRUNIERA : ma réponse concerne la partie de votre question : « qu'est-ce que vous avez fait pour les bâtiments, en terme de rénovation thermique ? » C'est donc l'une des réponses à la question que vous posez.

Monsieur Thierry BERTRAND : cela fait presque 1 an que nous sommes élus, cela fait 2 ans auparavant que je suivais dans le public, les travaux du conseil municipal, ça fait 3 ans que j'entends parler de L'Escalys et de ses travaux, de sa réalisation et de son intérêt, dont on voit aujourd'hui qu'il est malheureusement vide, que le musée n'avance pas. Il faudrait que l'on sorte de L'Escalys, je pense qu'il n'est pas le seul bâtiment public sur Saint-Lys, qui mérite d'avoir toute l'attention de la municipalité. Il y a d'autres bâtiments sur Saint-Lys qui méritent, je pense d'être rénovés.

Monsieur le maire : je suis complètement d'accord avec vous, donc c'est pour cela que quand nous avons réhabilité le COSEC, vous me direz ça ne se voit pas encore puisqu'il n'est pas ouvert, puisque l'on n'a pas terminé, mais il a été mis en place une isolation thermique, avec un chauffage performant, qui fait que même quand on n'était dans des températures négatives dehors, il faisait 10° à l'intérieur, sans le chauffage en route. Tout cela pour vous montrer qu'effectivement ça ne se voit pas. Alors après Monsieur BERTRAND si vous connaissez des mécènes, qui nous offrent 50 millions ou 100 millions, je peux vous assurer que nous allons rénover l'ensemble des bâtiments de la commune. Ensuite, oui vous avez raison, vous êtes en train de souligner le boulodrome, il y a d'autres bâtiments sur la commune qui sont à rénover, malheureusement nous le savons. Le rôle d'une équipe municipale et des élus est bien de faire des choix et donc d'orienter, parce que nous avons des contraintes budgétaires. Après on pourrait tout faire, moi je vous assure, vous trouvez un mécène avec 50 millions d'euros, on va refaire toutes les routes de la commune, on va refaire toute l'isolation des bâtiments, on va avoir quelque chose de rutilants partout et là on y arrivera. Le rôle d'une équipe municipale, des élus de la majorité comme des élus de l'opposition est de porter des priorités dans le contexte qui est le nôtre et de faire des choix. Effectivement, vous pouvez souligner tous les bâtiments, qui aujourd'hui n'ont pas une bonne performance énergétique, on pourrait même se poser la question de savoir pourquoi on est allés chauffer un boulodrome couvert ? Cela peut faire partie des questions, oui aujourd'hui nous héritons de ce bâtiment-là. Il y aura des travaux à faire, mais à un moment donné, il faudra avoir aussi le budget pour les réaliser. Aujourd'hui, je crois que nous avons lancé une série d'investissements, les tribunes de rugby ont été rénovées en respectant les normes actuelles d'isolation thermique, pour nous permettre de faire des économies d'énergie, mais en tout cas dans les projets c'est pris en compte. Bien sûr, il y aura toujours un projet qui ne rentrera pas parce que bien évidemment un conseil municipal, les élus et même les services ne pourront jamais tout porter en même temps. Donc oui vous avez raison, il y a encore des choses à faire, vous avez demandé des réalisations, vous les avez, nous avons refait L'Escalys, l'isolation thermique et phonique, nous avons fait l'extension du COSEC avec une isolation thermique et si je ne me trompe pas, on va même rénover. Monsieur SOLOMIAC pourra vous apporter quelques précisions, également, des efforts pour justement faire des économies d'énergie avec des systèmes aujourd'hui performants. Tout ce travail-là est pris en compte, mais bien entendu nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Ensuite, il y a des petits travaux qui ont été réalisés, de ci de là, pour améliorer la performance énergétique et Monsieur PERY l'a rappelé tout à l'heure, 9 millions d'investissements depuis 2016. C'est un gros effort qui a été consenti par la municipalité, je pense que les services se sont investis pour nous accompagner sur ces projets et oui il y a encore du travail à réaliser bien entendu. Monsieur JOUSSE un mot sur le marché de producteurs.

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : bonsoir, le marché de producteurs est pour répondre à une demande de nos concitoyens. La démarche initiée a été d'abord de rencontrer les commerçants, pour partager le projet et on l'a fait avec Monsieur LARRIEU, qui est en charge du développement économique sur la

commune. Ensuite, on a fait un sondage pour définir l'heure et le jour, avec de mémoire 6 possibilités : ce qui est sorti en tête, c'est effectivement le samedi et le dimanche matin. Avec l'équipe, on a choisi le samedi matin de 9h à 13h. Je suis venu vous rencontrer ensuite dans un deuxième temps après un conseil municipal, pour vous demander des conseils, par rapport à la recherche de producteurs locaux, justement, de vrais producteurs locaux. Vous m'avez conseillé de m'adresser à la Chambre d'Agriculture : j'ai donc contacté Mille pattes, basés à Saint-Clar, qui ont des producteurs locaux répertoriés dans leur association. Ils m'ont dit qu'ils regarderaient et qu'ils étaient contents de la démarche ; il y a beaucoup de sollicitations chez les producteurs, pour couvrir des marchés locaux comme ça. J'attends donc leur retour et je n'ai pas fait de démarche en attendant, pour ne pas être redondant sur certaines demandes. Je leur laisse 15 jours effectivement, pour effectuer d'autres démarches auprès des producteurs, si je n'ai pas de retour de leur part. Quant à la charte pour définir ce qu'est une production locale, elle est en cours d'élaboration.

Monsieur le maire : merci Monsieur JOUSSE. Quant aux chemins privés, Monsieur BERTRAND, sur les chemins de randonnées, oui, il y a beaucoup de chemins privés sur la commune et nous avons engagé des démarches avec les propriétaires. Ce n'est pas toujours facile avec eux, quels qu'ils soient. Quand on commence à leur dire, qu'il y a des gens qui vont passer en vélo, à pied, ça va dégrader et ce ne sont pas des sujets simples, sinon ce serait résolu depuis longtemps. Donc, oui nous sommes engagés dans cette démarche-là de concertation. Il faut expliquer, avoir de la pédagogie, cela prend du temps, on le sait. Les propriétaires privés sur la commune ne sont pas toujours enclins, à nous laisser passer ou à laisser passer le public près de chez eux. Nous avons régulièrement des barrages de chemins, donc tout ce travail-là se fait dans la concertation. Alors quand vous dites que les propriétaires et notamment les agriculteurs sur la commune sont tout à fait favorables, je vais peut-être vous inviter à des réunions, où vous allez prendre conscience d'une réalité, qui est un tout petit peu différente, de celle que vous annoncez. On va finir de répondre à vos questions, après nous pourrons y revenir, nous sommes là pour débattre, mais je vais donner la parole à Madame LOUIT et à Monsieur SOLOMIAC.

Madame Catherine LOUIT : je vais vous parler de cette fameuse implantation de ruches. Pour rappel, c'est issu d'un budget participatif qui a été proposé courant 2019 ; il y a eu comme c'est prévu dans une démarche de budget participatif, un vote des administrés. Pour savoir les deux projets proposés : il y avait une extension de skate-park et un aménagement avec un labyrinthe et des ruches. C'est donc ce projet-là qui été retenu, mais évidemment la période 2020 a bien retardé la réalisation de ce projet. Ceci dit on s'était engagés à le réaliser dans les 18 mois. Si vous avez l'occasion d'aller à la Coulée verte, vous verrez que le labyrinthe est en train de vraiment se concrétiser, avec un travail conséquent des services espaces verts de la commune, afin de lui donner la tournure qu'on souhaite lui donner. Concernant l'implantation des ruches, il a été validé l'implantation de 3 ruches, l'espace, le lieu d'implantation ont été aussi retenus et c'est la semaine prochaine, si je ne me trompe pas, que nous allons sur place pour voir exactement où cela va être mis et on finalisera ensuite la gestion de ces ruches, à savoir, qui quand comment ? Il y a en effet plusieurs possibilités, donc nous allons voir ce qui nous permet de la réaliser, sans contraintes trop lourdes pour les services, parce que ce ne sera pas gérée par les services de la commune, ce n'est vraiment pas le souhait. Donc oui le projet devrait se concrétiser dans l'année, il aurait pu se concrétiser avant, si nous n'avions pas traversé la période que nous traversons et c'est vraiment quelque chose qui va aboutir, en tout cas, j'espère que rien ne nous empêchera d'aller jusqu'au bout.

Monsieur Christophe SOLOMIAC : bonsoir, pour les sujets qui me concernent : la rénovation des bâtiments communaux, je vais abonder dans le sens des propos de Monsieur le Maire, à savoir qu'effectivement le COSEC de par son agrandissement, mais aussi sur la partie rénovation, va

bénéficier d'un traitement thermique en adéquation avec les normes actuelles, mais également aussi un traitement phonique. Concernant la rénovation des tribunes du rugby, il en va de même. Ensuite, concernant l'éclairage public, cette année il va y avoir un plan pluriannuel, pour justement, prendre en charge ce remplacement d'éclairage non LED et pouvoir obtenir effectivement 100 % en 2025, non sur la totalité de l'éclairage public, mais sur les éclairages à boule. Ce plan va dépendre aussi du SDEHG, à pouvoir prendre en charge tous ces projets, puisque nous ne sommes pas la seule commune adhérente à ce syndicat, car toutes les communes du département, à l'exception de Toulouse, y sont adhérentes.

Monsieur Fabrice PLANCHON : pour compléter les propos de Madame BRUNIERA sur L'Escalys, qui va prendre vie sous plein d'aspect, en particulier sur le musée. Comme vous le savez, il y a un appel d'offres qui a été lancé, il y a eu l'ouverture des plis, à laquelle d'ailleurs votre groupe a participé, il y a deux semaines, donc je vous rassure, le sujet du musée avance bien et va rentrer dans une phase de concrétisation dès 2021-2022. C'est un élément, parmi d'autres sur L'Escalys, qui vont entrer en jeu on l'espère, dès que la situation se sera améliorée. Dans tous les cas, le choix de l'accompagnateur du musée va être fait d'ici quelques jours ou semaines.

Madame Nicole DEDEBAT : nous aurions eu un attachement particulier à la mise en place d'arbres, y compris dans le centre-ville, il me semble que c'était dans votre programme et c'est aussi dans le nôtre, ça tombe bien. Le reboisement au centre-ville me semble nécessaire pour participer à la lutte pour le climat et il me semble qu'en plus cela peut être phasé ; ça peut être intéressant parce que les voitures ont pris la place en terme esthétique et en terme climatique et il y aurait tout intérêt à remettre un petit peu des arbres, y compris des arbres locaux, qui ne produisent pas d'effets secondaires. D'ailleurs, la place en face de l'église, s'appelait la place des Acacias, il y a fort fort fort longtemps. La question du reboisement dans les centres villes est une question d'actualités dans l'environnement.

Monsieur le maire : je vous rejoins complètement sur cette question, je pense que là-dessus il n'y a pas à débattre, je donne la parole à Madame BRUNIERA.

Madame Céline BRUNIERA : cela fait partie de notre programme, mais cela fait partie aussi des études Bourgs-centres, que l'on a partagé. La déminéralisation du centre-ville est un des axes effectivement. C'est également un axe du PLU qui est en cours de révision avec le respect des corridors écologiques, l'intégration de la nature en ville. Ce sont des démarches globales, il ne s'agit pas de planter un arbre par ci par là. Il s'agit d'abord de réfléchir à la cohérence de l'ensemble et ensuite effectivement de mettre en action.

Monsieur le maire : pour compléter, c'est un sujet qui doit être mené effectivement en concertation avec l'ensemble des acteurs, puisqu'à un moment donné, quand on va parler de revisiter les lieux du centre-ville avec des modifications, peut-être des parkings, cela peut poser des questions aux commerçants qui risquent de monter au créneau, il y a tout un dossier vraiment à travailler dans la concertation, l'échange, c'est cette démarche bourg centre et nous allons y revenir un peu plus tard dans le débat d'orientation budgétaire en concertation avec l'ensemble des partenaires, nos administrés, nos commerçants, nos utilisateurs quotidiens, pour justement bâtir un projet. On ne fera jamais consensus à 100 %, ce ne sera pas possible, par contre encore une fois, nous aurons en tant qu'élus à faire des choix, à donner des orientations, mais surtout l'important est de vraiment travailler avec l'ensemble des acteurs concernés, car ça c'est vraiment la base de projets réussis.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : une première remarque par rapport aux chauves-souris, c'est un sujet qui m'intéresse depuis longtemps. Les chauves-souris, qu'il y a en Europe, ne transmettent pas du tout ce type de maladies. Je tiens à rassurer Monsieur BERTRAND, il n'y a pas de problème avec les espèces qu'il y a ici. Cela a été annoncé en Chine, en Chine du sud mais on ne va pas revenir sur

cette histoire, vous trouverez ça dans la presse c'est très bien expliqué.

Monsieur le maire : je vous remercie.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : juste une dernière remarque, j'interviendrai à la fin du débat globalement, je poserai toutes mes remarques pour donner une certaine unité.

Monsieur le maire : juste pour l'anecdote, vous aurez pu remarquer que sur l'ouvrage d'art qui passe sur l'Ayguebelle, à la jonction de la déviation, il y a des panneaux qui ont été mis en place, justement pour protéger les chauves-souris de la Coulée verte, puisque 16 espèces différentes y ont été recensées ; elles ne posent pas à priori de problème particulier, mais pour vous montrer que là-aussi, le département, y compris de par les compensations qu'il a faites sur cette déviation et par ce type d'équipements qui est mis en place, prend bien en compte les problématiques de la diversité locale et surtout des projets qui sont menés en concertation.

Monsieur Thierry BERTRAND : je vais revenir sur l'intervention de Madame LOUIT et sur l'implantation de ruches, décidée dans le budget participatif 2019. Là, nous sommes dans le rapport d'orientation budgétaire 2021 ; donc en fait on met en place la réalisation, on va appeler ça un rucher, puisque quand il y a plusieurs ruches c'est comme cela que ça s'appelle, qui a été décidé en 2019. Pour moi, ce n'est pas une action nouvelle, c'est une action en effet qui avait été actée, effectivement j'y avais participé à la réunion où le choix avait été fait, mais cela n'a rien à voir avec l'orientation 2021, c'est déjà acté en 2019. Il y a eu du retard certes, mais ce n'était pas pour 2021. Donc du coup, quand vous dites favoriser l'implantation d'une ruche sur notre territoire, je le comprenais comme étant au-delà de ce projet, qui avait été effectivement initié dans le projet participatif, apparemment je vois que ce n'est pas le cas je n'ai pas dû comprendre. Sur l'aspect que vous venez de citer Monsieur le Maire, sur la déviation de Saint-Lys, effectivement vous parlez à un moment donné de compensations. Je pense que le Président du Conseil Départemental s'est un peu laisser aller l'autre jour, à l'inauguration quand il a dit « nous avons reboisé sur Saint-Lys 7,5 hectares de terre, qui font suite aux 2,5 de déboisement », puisque la loi impose effectivement qu'il y ait une compensation au moins du double, là on a été même au-delà. J'aimerais que vous me citiez l'endroit, où ces 7,5 hectares ont été reboisés. Il nous a parlé d'une zone d'espaces sensibles de 23 hectares, là aussi, est-ce que vous pouvez nous la localiser sur le territoire Saint-Lysien ?

Monsieur le maire : monsieur le Président du Conseil Départemental n'a jamais dit que ça été reboisé sur Saint-Lys, puisque ça été reboisé à la forêt de Buzet...

Monsieur Thierry BERTRAND : non non.

Monsieur le maire : si je vous assure Monsieur BERTRAND que le reboisement a eu lieu, 400 000 euros inaudible de dédommagements, de compensations par rapport aux dégâts, que la déviation a causé, c'est une première chose. Le reboisement a effectivement été fait en forêt de Buzet puisque c'est la propriété du département, mais là ce sont des dossiers qui sont menés avec l'Etat, vous pouvez hocher la tête et dire que c'est n'importe quoi etc, mais à un moment donné, il y a des décisions qui sont prises et qui avancent. Quant aux 23 hectares, je pense d'ailleurs que c'est 40 et non pas 23 hectares, il y a 40 hectares qui sont gelés autour de la déviation, pour les 30 ans à venir, gelés à toutes formes d'urbanisation, d'occupation des sols etc. pour protéger la diversité et ce sont des dossiers qui sont menés en lien avec le Département, les services de l'État, notamment la BREAL, le Ministère de l'environnement et tout un tas d'organismes qui travaillent sur ces dossiers-là. Aujourd'hui la section 6 de la déviation est arrivée, je pense que si un tel dossier devait démarrer aujourd'hui, la déviation ne verrait pas le jour. Il faut bien être clair là-dessus, parce qu'effectivement les impacts sur l'environnement sont assez forts ; maintenant cela va nous permettre d'apaiser la circulation en centre-ville., les camions, le bruit et dans le contrat Bourgs centres de nouveau de mener une réflexion globale sur les flux, les circulations, les déplacements. Je ne pense pas que l'on

puisse dire, plus de voiture mais uniquement vélos et à pied, je ne pense pas que cela soit objectif, donc il faut trouver quelque chose qui fait que chacun, effectivement, va pouvoir bien vivre sur le lieu, où il se trouve. Je ne me souviens pas et je ne vois pas comment le Président du Conseil Départemental aurait pu dire, reboisement de 7 hectares sur la commune de Saint-Lys, puisque de toute façon, le reboisement a eu lieu à la forêt de Buzet, c'est tout ce que je peux vous dire techniquement.

Monsieur Thierry BERTRAND : chacun va effectivement dire sa version, mais moi, je maintiens ce que j'ai entendu, vous savez que je suis très intéressé sur ce sujet, donc je l'ai écouté avec attention, il n'avait pas de papier, je pense qu'il a fait un discours, je sais que c'est un très bon orateur, mais je pense qu'il s'est laissé un peu emporté.

Monsieur le maire : ces propos n'engagent que vous Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : oui bien sûr, c'est moi qui l'ai dit bien sûr. Sur les 40 hectares, je m'attends à les voir à un moment donné, apparaître par un zonage spécifique, puisque vous dites qu'ils sont gelés ; le mot gelé et Madame BRUNIERA va sans doute nous répondre, n'est pas un terme juridique, que l'on utilise beaucoup dans les documents d'urbanisme. Il doit bien y avoir une définition précise, avec un zonage précis et je ne crois pas avoir vu, mais ça je peux me tromper peut-être ou ne pas l'avoir vu, qu'il y avait un délai pendant lequel on pouvait geler 30 ou 40 ans, cela n'existe pas dans un document juridique et un document d'urbanisme est un document juridique, qui peut être révisé selon les règles en vigueur, mais il n'y a pas de délai qui est imposé. Je pense qu'on le regardera dans le prochain PLU, qui devait d'ailleurs être incessamment sous peu, puisqu'on nous l'avait annoncé pour la fin du 1^{er} trimestre 2021, mais c'est un autre sujet, je suis d'accord avec vous.

Monsieur le maire : oui, nous sortons du débat et en tout cas je vous incite à vous rapprocher du Département, qui vous donnera la zone identifiée. Le PLU s'adaptera bien entendu à cette zone-là, mais je pense qu'il y a des documents officiels et tout à fait valables juridiquement qui gèrent cette zone.

Madame Céline BRUNIERA : les zones qui sont compensées font l'objet de mesure grâce aux outils de suivi, elles sont effectivement bien répertoriées ; elles sont accessibles en ligne, on vous enverra le lien, si nécessaire. Sont adossés des actions de surveillance de la faune et de la flore, des outils de suivi et une contrainte d'entretien de la part du Département, dans cet exemple, qui met à disposition l'ingénierie, pour suivre la bonne qualité de ces zones de compensation.

Monsieur Thierry ANDRAU : rapidement, je ne vois pas apparaître l'accessibilité des bâtiments publics.

Monsieur le maire : je pense que cela apparaît un petit peu plus loin. Il y a des travaux qui ont été faits à l'école Florence Arthaud, assez récemment, pour une rampe pour l'accès d'une personne handicapée, il y a des chemins qui ont été arrangés, pour une dame qui s'est retrouvée bloquée avec un fauteuil, donc nos services interviennent régulièrement et chaque fois qu'une rénovation est faite sur un bâtiment, l'accessibilité est prise en compte. C'est un travail de fond que nous avons à traiter ; dans le cadre du contrat Bourgs-centres, c'est toute l'accessibilité du centre-ville qui va être traitée, L'Escalys, elle, est traitée, le COSEC et les tribunes aussi. Ensuite, nous allons bientôt réunir, certes nous sommes en retard, la commission accessibilité. Tous les travaux qui ont été faits avenue du Languedoc depuis le ZAC du Boutet jusqu'au centre-ville, tout a été réalisé en accessibilité, donc de toute façon, c'est le leitmotiv vraiment de tous les projets que nous menons sur la collectivité. Ensuite, on a là-aussi à s'améliorer probablement et tout un travail à faire, mais en tous les cas, je peux vous assurer que c'est pris en compte dans tous les dossiers que nous menons, de par la réglementation d'une part et d'autre part parce que c'est important que chacun puisse se déplacer en sécurité et bien sûr dans tous les bâtiments communaux.

Monsieur Thierry BERTRAND : je voulais intervenir sur la diapo dans le cadre de l'assainissement, dans un premier temps, est-ce que ce schéma d'assainissement est consultable ? J'ai constaté au bord du ruisseau, qui borde mon terrain, un regard de l'assainissement collectif qui déborde lorsque les pluies sont importantes, je pense que cela été sans doute soumis dans le cadre du schéma, dû moins je l'espère ; il ne coule pas que de l'eau claire, du coup, dans le Gazaila ; je l'ai d'ailleurs mentionné aux services techniques de la mairie, dont je n'ai jamais eu aucun retour. Le problème c'est que ça « dégueule » vraiment des eaux souillées, très souillées, donc je trouve dommage quand même que quand un administré fait part d'un problème particulier, il n'y ait pas un retour beaucoup plus rapide sur une action qui est importante, car c'est quand même la pollution des eaux et en tant que Maire vous êtes responsable notamment sur ce sujet.

Monsieur le maire : absolument et j'hérite aussi d'une situation sur Saint-Lys qui est complexe ; effectivement le schéma directeur est en cours de finalisation ou est presque fini par le Réseau 31 et va passer ou au prochain conseil municipal ou à celui d'après, en fonction des aléas, mais en tout cas, il sera présenté et bien entendu que nous avons à régler ces problèmes historiques sur la commune de Saint-Lys. Là-aussi, on est face à des décisions qui ont été prises des années auparavant et aujourd'hui et bien oui, il faut intervenir sur ce réseau c'est urgent ; malheureusement les travaux ne sont pas aussi simples, qu'un simple claquement de doigts, il faut donc arriver à les planifier, les budgéter et ensuite avancer sur le nouveau schéma communal d'assainissement et surtout les entrées d'eaux claires parasites qui posent problème. En plus, le réseau unitaire sur la commune de Saint-Lys, ne nous facilite pas la tâche. Il y a donc des choses à reprendre dans leur globalité, avec pragmatisme.

Monsieur Thierry BERTRAND : sur la diapo suivante sur l'activité économique « le soutien d'installation de productions maraîchères » : je voulais savoir comment vous comptez vous y prendre, puisque dans le PLU en cours en application, il y a un secteur qui a été identifié, comme pouvant recevoir du maraîchage ; pour autant à ce jour, je vois que cette activité n'a toujours pas démarré et pour cause, car c'est sans doute beaucoup plus compliqué que de le mettre sur une diapositive dans le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le maire : cela fait partie des dossiers sur lesquels s'implique la commune, même si cela ne se voit pas forcément, mais en tout cas cela fait partie des dossiers importants et notamment en lien avec le Muretain Agglo, puisque c'est de leur compétence. Ils portent un projet alimentaire de territoire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, les services y travaillent, alors oui, j'aurai appris une chose en étant élu, c'est la patience. En effet, sur n'importe quel dossier, on en voit les effets à partir du moment où on prend une décision, la réalisation se voit sur des choses, comme cela probablement 10 voire 15 ans après. Il faut donc être patient, car il y a toujours effectivement et vous l'avez souligné, vous avez entendu le mot compliqué, des évènements qui font que cela n'avance pas aussi vite que l'on voudrait, ça peut-être des facteurs humains, techniques ou différents facteurs, mais en tout cas ce que l'on peut dire c'est que le Muretain Agglo porte ce projet alimentaire de territoire et la commune de Saint-Lys, tout comme les 25 autres communes de l'Agglomération, porte aussi ce dossier. En tout cas nous, par cette phase-là de développer la production maraîchère, c'est bien ce travail en partenariat avec le Muretain Agglo dans lequel nous nous inscrivons, puisque là on est sur des prévisions et bien sûr cela ne veut pas dire que ça va sortir en 2021, mais par contre il est important de dire que le travail est bien en cours, qu'il y a la volonté politique de l'accompagner et ensuite, on en verra « les fruits » un peu plus tard.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : « ἔν οἶδα ὅτι οὐδὲν οἶδα », c'est du grec et c'est de Socrate, vous avez parlé du contexte national et international et ça veut dire « la seule chose que je sais, c'est que je ne sais rien », c'est-à-dire qui aurait dit aujourd'hui en 2021, il y a un an, on serait dans ce contexte, qui est très flou et je vous en remercie, vous ne vous êtes pas étendu là-dessus, parce que l'on ne peut pas prévoir l'évolution économique pour l'année prochaine. Reste, par rapport à ce que vous avez présenté, un contexte local qui est déjà plus limité et que l'on peut mieux percevoir. Saint-Lys fait partie du Muretain Agglo, or les ressources principales du Muretain Agglo viennent de l'activité économique. Vous l'avez dit, cette dernière en France s'est effondrée et plus particulièrement à Toulouse et dans le Muretain Agglo. Ce qui fait qu'il sera très compliqué pour cette collectivité de boucler un budget, déjà que c'était compliqué auparavant et il nous faudra trouver presque 4 millions d'euros pour boucler ce budget du Muretain Agglo ; ce qui ne sera pas sans incidence aussi sur la vie communale. On parle de l'augmentation de la taxe foncière ou de la taxe d'enlèvement des ordures de plus de 10 %, les demandes de contributions aux communes seront demandées, donc il y a un contexte difficile. Le budget n'est pas tranché encore, mais quelles que soient les tenants et les aboutissants, restent qu'il y a des réalités et la commune de Saint-Lys s'inscrit dans ce contexte-là. Vous avez parlé justement que nous n'aurons pas d'augmentation de la fiscalité à Saint-Lys, ce qui est une bonne chose, mais reste après que les concitoyens seront impactés par les autres augmentations qu'il y aura et de toute façon le contexte reste compliqué. Sur ce que vous avez dit, il y a des points qui me semblent aller dans le bon sens et je demanderai peut-être quelques précisions à Monsieur PERY sur un point concernant le Covid, car si j'ai bien lu ce que vous nous avez présenté, le Covid a coûté 53 000 euros à la commune et nous avons réalisé pour 115 000 euros d'économie, parce qu'il n'y a pas eu d'activité culturelle etc, donc c'est quand même un fait qu'il faut noter, c'est que l'impact direct cette année, je ne dis pas pour le futur, ça serait très largement négatif, mais pour cette année, il n'a pas été finalement négatif. Sur le désendettement, il est en effet maîtrisé, c'est également dû et vous l'avez précisé un peu, à une raison structurelle profonde, c'est à dire que certains emprunts arrivent à échéance, des emprunts sur 20 ans, 30 ans ; il fallait le faire, puisque nous avons eu des taux qui étaient très bas et d'ailleurs nous vous avons poussé à le faire avec Madame Catherine RENAUX pour emprunter, pour investir, ce qui me semble une bonne chose et cela a été fait et il faut le souligner que cela va dans le bon sens. Cela a été le cas aussi pour le COSEC, mais le problème pour le futur, parce qu'il faudra quand même porter d'autres projets on en parlera après, pour combien de temps encore ? Historiquement, les taux d'intérêts sont au plus bas, mais à l'avenir, cela ne pourrait qu'augmenter. On parlera aussi de l'inflation un peu plus tard et d'ailleurs on en reparlera après pour d'autres délibérations, justement d'endettement, puisque vous avez une partie aussi de l'endettement de la commune, qui est lié aux garanties d'emprunts ; or il y a une délibération qui viendra après sur le Clos de la Tuilerie, où on se porte garant et là on en reparlera, mais on a quelques questions, puisqu'il y a une partie, où ce ne sont pas des taux fixes, une partie qui pourra évoluer. De même et cela avait été souligné par la Chambre Régionale des Comptes sur les AP/CP, il y a eu quand même un effort de fait, alors ce n'est pas parfait, mais il y a eu quand même un effort de fait pour une meilleure programmation. Elle n'est pas toujours respectée, mais il faut vraiment poursuivre dans cette direction, car il faut arriver à bien programmer et faire des projets viables, que doit porter la commune dans le futur pour le bien de tous. De même, et c'est un phénomène quand même assez particulier à Saint-Lys, vous savez que l'Etat verse des dotations aux communes, qui ont été souvent en baisse conséquentes, à Saint-Lys c'est moins vrai qu'ailleurs, même s'il y a une baisse encore de certaines dotations importantes, je l'ai lu dans votre présentation : il y a par exemple la dotation rurale, qui augmente quand même de 6,67 % cette année, même si sur le total des dotations qui restent à venir, peut-être que l'on sera à la baisse, mais

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

14/35

ce n'est pas si massif que dans d'autres communes, où c'est vraiment beaucoup plus catastrophique et ça cela fait plusieurs années que c'est comme cela et c'est plutôt une bonne chose pour la commune. Reste, qu'il y a des points négatifs et des choses qu'il faut vraiment améliorer. Dans toute la présentation que vous avez faite, je pense que l'on arrive à la fin d'un cycle d'investissement et Monsieur BERTRAND l'a plus ou moins évoqué et je suis d'accord avec lui : c'est à dire que l'on arrive là et vous nous présentez finalement des projets qui s'achèvent ; c'est à dire que nous avons le COSEC, L'Escalys, les tribunes, je pourrai classer aussi le musée ? car lui cela fait longtemps qu'il est malheureusement en suspens et qu'il est peut-être temps après de commencer à entrevoir d'autres choses, on en parlera notamment avec le Bourg centre. Un autre point que je voudrais aborder, ce sont les charges de personnels à Saint-Lys qui restent importantes avec 76;6 ETP, mais si j'ai bien compris il y en a encore 11 à recruter, c'est bien cela ?

Monsieur le maire : non, nous ne sommes pas sur 11, il y a déjà des agents qui étaient en poste sur la commune et qui sont venus renforcer les effectifs par une titularisation. Nous avons effectivement et cela a été présenté en conseil municipal, décidé de renforcer à la fois les services opérationnels, parce que nous avons une ville qui grandit, ce qui entraînent des avantages et des inconvénients, comme dans toutes les situations : nous accueillons la population, ce qui nous permet de maintenir une DGF constante et même plutôt en progression et à la fois des inconvénients que peut apporter l'apport de population. En tout cas, pour revenir à votre question sur les services, aujourd'hui nous avons décidé de renforcer à la fois l'opérationnel et à la fois l'encadrement.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : et ça sera du personnel en plus ?

Monsieur le maire : là oui ce sera du personnel en plus ; je n'ai plus exactement les chiffres en tête, mais nous avons une assistante RH qui arrive, une assistante financière, une directrice des affaires juridiques qui va arriver, également une direction générale adjointe. On anticipe effectivement, car nous sommes une ville de presque 10 000 habitants, qui a besoin de services structurés ; ils vont nous aider à porter les projets de demain et surtout à sécuriser les investissements que nous allons réaliser demain.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je suis bien d'accord, mais cela représente quand même un coût annuel assez important au niveau financier.

Monsieur le maire : tout à fait.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : nous l'avons calculé aux alentours de 300 000 euros sur l'année, est-ce que vous arrivez à ce chiffre-là aussi ? Parce que si tout ce personnel est recruté en plus, vous comprenez bien qu'au niveau de la section de fonctionnement, il y aura quand même un coût assez conséquent.

Monsieur le maire : bien sûr que cela va impacter ce que l'on appelle le 012, donc les charges du personnel, on est bien d'accord. Effectivement, il y a une « coquille » qui s'est glissée dans un document envoyé et la somme de 300 000 euros a été avancée, mais nous ne sommes pas du tout sur cette somme-là.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : ce qui nous fait peur c'est si tout ce personnel, qui vient de l'extérieur et qui sont de cadre A, ait un coût considérable pour la commune et un coût non pas que sur l'année, mais qu'il faut aussi par la suite le financer. Les dépenses d'investissement ne sont pas la même chose que les dépenses de fonctionnement, vous le savez...

Monsieur le maire : absolument.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : donc c'est ça qui nous préoccupe un peu et si on pouvait avoir ce chiffre ça serait bien.

Monsieur le maire : c'est dans la présentation du budget.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : nous passons ensuite à toute une série de mesures que vous avez présentées, Monsieur BERTRAND avait parlé j'ai retenu sa formule d'un catalogue « à la Prévert », c'est presque poétique, mais il y a toute une série de pistes d'action, ça part un peu dans tous les sens, on a droit à l'enfance et la jeunesse, à des travaux de mise en sécurité, la rénovation des bâtiments, le cadre de vie, on en a tout une liste, le balisage des chemins de randonnées, ça vous l'avez évoqué, c'est compliqué, est-ce que ça sera fera cette année ? Je n'en suis pas certain, je l'espère, mais on a une série d'annonces d'investissements, pour moi, il y en a énormément et c'est là que dans le taux à réaliser, il faudrait peut-être prioriser certaines choses et s'attacher peut-être à réduire de projets présentés. Franchement, si vous faites tout cela, je vous dis bravo !

Monsieur le maire : nous en reparlerons l'an prochain.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : on peut déjà en parler.

Monsieur le maire : la volonté est là, nous sommes sur des investissements, qui sont cohérents au niveau global avec souvent des petites choses pour améliorer le quotidien et bien sûr que cela va être travaillé avec les services, mais en tout cas la volonté politique est présente.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je ne dis pas que le taux de réalisation est mauvais, car je sais comment cela fonctionne dans les autres collectivités. 61 % ce n'est pas bon, mais c'est un problème que vous avez déjà eu dans le passé et c'était encore beaucoup plus mauvais, vous l'avez dit, mais il faut vraiment s'améliorer là-dessus ; c'est aussi une question de cohérence du projet présenté à Saint-Lys, il faut peut-être plus cibler certains projets et de cette façon on arrivera à de meilleurs résultats sur les investissements. L'équipe majoritaire a quelques difficultés à définir une nouvelle vision pour Saint-Lys demain. Vous avez parlé du projet Bourg centre, mais il est encore à venir, puisque le budget annoncé en fait correspond à certaines études complémentaires ; je crois que c'était un budget de 65 000 euros ? Il reste donc quand même assez flou, le périmètre du Bourg centre est assez grand et cela nous pose problème et pourtant sur ce centre-ville, sur cette bastide, ce cœur de ville, il y a vraiment une urgence pour nous ; nous avons travaillé avec notre groupe à 3 axes, qui nous paraissent essentiels pour la commune et à engager rapidement. Le premier est le soutien aux commerçants et aux associations, vous l'avez évoqué, par touche, mais il semble vraiment un des axes majeurs. Encore récemment l'association des commerçants s'est plainte, notamment au niveau de tout ce qui est stationnements, trottoirs, c'est un problème récurrent, d'ailleurs notre groupe y avait travaillé pendant la campagne. Il s'agit vraiment et je pense que tout le monde en a conscience, de bien connecter le centre-ville avec un ensemble de Saint-Lys, pour qu'il y ait une circulation fluide et que tout le monde y gagne en qualité de vie. Cela peut passer par des idées, qui sont peut-être un peu plus novatrices de ce qui a déjà été engagées, comme notamment le site de Click and Collect, qui a été proposé pour aider les commerçants, cela peut être l'idée d'une monnaie locale, qu'il faudrait peut-être discuter, que certains commerçants soutiennent. J'ai vu que l'idée d'un marché supplémentaire a été engagé, c'est une bonne chose, après reste à finaliser et à associer tous les acteurs locaux. Il y a aussi l'idée de bons d'achats que j'avais déjà évoqué ici et qui peut là-aussi servir pour les associations. J'ai lu que vous aviez parlé de stabilité de subventions aux associations, peut-être qu'il serait à réfléchir, il faut en discuter avec eux, car leur situation n'est pas bonne. Qu'est-ce que va être demain ? Vous l'avez dit, il est difficile de réenclencher une activité associative. Cela va être compliqué et je crois qu'il faut être bien présent et peut-être aller au-delà que d'un simple maintien d'une politique de subvention et de les aider un peu plus et exceptionnellement aussi financièrement. Cela peut passer par des idées originales, j'ai parlé de bons d'achats locaux, mais on peut le mettre aussi en place avec les associations et il ne faudra pas se loupier là-dessus. C'est vraiment un des axes qui nous paraît essentiel. L'autre axe, qui nous paraît très important et cela ne vous étonnera pas, c'est améliorer l'environnement. Encore hier ou avant-hier, certains riverains de

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

16/35

la rue du 11 novembre, se sont étonnés du nouvel emplacement des containers qui ont été déplacés ailleurs, sur des places de parking d'ailleurs, car ils gênaient, cela ne résout pas le problème. Vous avez parlé des containers enterrés, pour le centre-ville, ce n'est pas forcément la panacée, puisque l'évolution doit aller vers un meilleur tri. Finalement, les meilleurs déchets sont ceux qu'ils n'existent pas. Il faut arriver à trier mieux, mais reste que pour le centre-ville, vu la densité de population et vu l'espace qu'il y a, les containers enterrés nous semblent là-vraiment une priorité ; j'étais content d'entendre que le dossier est enfin engagé et j'espère que l'on ira assez vite, car c'est vraiment une problématique importante dans le centre-ville, qui l'enlaidit et il faut arriver à débloquer cette situation. Autre chose qu'il n'a pas été évoqué, je n'ai pas vu même le terme, cela m'a inquiété, ce sont les pistes cyclables. Le vélo c'est mon truc ; sachez qu'il existe un plan vélo au Muretain Agglo de 3,5 millions, dont 1,5 millions sera pris en charge par l'Agglomération, donc je voudrais bien savoir Monsieur DEUILHE, si Saint-Lys est inscrit dans ce plan vélo ? Qu'avons-nous demandé ?

Monsieur le maire : je vais faire une remarque, mais juste en conseil municipal, c'est Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Ensuite par rapport au plan vélo, effectivement qui est porté à la fois par le Muretain Agglo et à la fois par le département, il y a des sujets qui sont en cours...

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : j'avais oublié, excusez-moi.

Monsieur le maire : ils ne sont pas apparus dans le Débat d'Orientation Budgétaire, mais ils sont travaillés et portés par Monsieur JOUSSE, aujourd'hui en particulier. Ce travail est mené avec le Muretain Agglo et le Département pour favoriser le maillage à l'échelle de notre commune et de notre territoire. Cela dit, j'ai échangé l'autre jour avec le technicien du Département, des choses assez ubuesques, car il me racontait les problématiques de mise en place de ces réseaux vélos puisqu'aujourd'hui, à chaque fois qu'il y a des équipements de ce genre, le Ministère de l'environnement ou la DREAL avec les zones humides etc disent que l'on est en train d'artificialiser les sols. En discutant donc avec les gens du Département ou du Muretain Agglo, on s'aperçoit que ce sont des dossiers qui vont être effectivement complexes à mener dans tous les sens du terme et qui vont prendre du temps. Il y aura cette latence qui est inhérente à tout dossier administratif porté par une collectivité quelle qu'elle soit. Donc oui la volonté y est, mais cela va être des dossiers complexes, parfois il y aura même des expropriations, parce que des propriétaires ne seront pas d'accord ; il faut être certain que cela va prendre du temps. Ensuite, la volonté d'accompagner ces projets est bien là et nous ferons tout ce qui est nécessaire, y compris avec Monsieur JOUSSE et le Muretain Agglo.

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : le REV (Réseau Express Vélo) va nous intéresser normalement en 2025, puisque le rétroplanning qui nous a été présenté montre un aboutissement des pistes en 2025 dans le département. On a eu une réunion jeudi dernier, à laquelle a assisté Madame GOUPIL, qui nous demande des informations complémentaires, puisqu'ils font l'aménagement de ces réseaux express vélo jusqu'au centre-ville, jusqu'à un point défini par nous-mêmes et qui sera inscrit dans le cadre du projet Bourg centre aussi. C'est donc en cours et c'est très long effectivement, comme disait Monsieur le Maire, il y a beaucoup d'obstacles à franchir, mais c'est un dossier suivi, nous sommes présents, nous sommes acteurs, mais pour l'instant, je ne peux pas vous en dire beaucoup plus, parce que l'on dépend des instances décisionnaires au niveau du Muretain Agglo et du Département.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : ce que je regrette c'est que certaines communes ont avancé bien plus vite, c'est dommage. Quelques remarques qui viennent aussi de nos concitoyens, c'est sur la déviation. Il y a le long de la déviation, il suffit d'y passer, des promenades et des pistes cyclables, notamment pour les lycéens qui regagnent le centre-ville par-là ; or cela pose un gros problème de sécurité, car si vous voulez traverser l'Ayguebelle, il n'y a même pas une passerelle. Ils sont obligés de repasser sur le pont, qui n'est pas fait pour cela et j'ai peur vraiment, car les gens roulent très vite, qu'il ait un accident un de ces jours. Il va donc falloir là, vite, mettre une passerelle sur l'Ayguebelle

pour assurer ce trafic qui existe de fait, il faut le constater, il y est. Cela me semble également être une priorité. Je sais que vous y avez sûrement pensé déjà, j'ai déjà évoqué le sujet, mais là j'ai peur de la suite. De même, là où j'ai peur aussi c'est sur la route de Saint-Clar, car il y a énormément d'habitants de Saint-Lys, je vois beaucoup de jeunes, j'y passe souvent, j'y fais mon footing et j'y suis souvent à vélo, j'ai peur qu'il arrive des problèmes. Il va falloir prévoir, un cheminement assez rapidement, vous me parlez de 2025, je pense que là cela doit être une priorité. Ces histoires de trottoirs et de pistes cyclables sont vraiment une priorité. D'ailleurs et je vais le citer, Raymond BARRE qui a été 1^{er} ministre de la France, dans les années 70, disait avec son humour « un bon Maire n'est pas un Maire qui fait le trottoir mais un Maire qui fait des trottoirs ». C'était du Raymond Barre mais il avait raison. C'est sur ces accessibilités-là que se jugera votre action. Je pense que cela doit être vraiment au centre dès à présent, dans la relance de ce projet, avec l'Escalys et doit être un axe essentiel de réalisation.

Monsieur le maire : beaucoup de contractions dans ce que vous avez quand même dit, Monsieur REY-BETHBEDER...

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je n'ai pas fini.

Monsieur le maire : vous n'avez pas terminé ? Je vais revenir sur ce point-là, sur la citation de Raymond BARRE, moi je préfère quand vous parlez de Socrate, qui dit « tout ce que je sais c'est que je ne sais rien » et qui est une chanson qui a été reprise par Jean GABIN et qui est beaucoup plus accessible aux communs des mortels que Socrate ; je préfère de mon point de vue être plus accessible à mes concitoyens, que de les regarder de haut, par des citations qui sont parfois...

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : la culture est essentielle.

Monsieur le maire : absolument...

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : et je pense que les gens apprécieront le niveau culturel de Saint-Lys.

Monsieur le maire : Monsieur REY-BETHBEDER, je ne vous ai pas coupé et moi aussi je faisais de l'humour, puisque vous avez dit qu'un « bon Maire n'est pas un Maire qui fait le trottoir mais des trottoirs » ; je peux me permettre aussi de jouer un petit peu avec les mots et vous faire remarquer qu'il y a parfois des citations qui sont inappropriées. En ce qui concerne les pistes cyclables et comme je vous l'ai dit, on se heurte aujourd'hui à l'artificialisation, ce n'est pas donc pas simple. Le projet de la déviation de Saint-Lys, extrêmement complexe, lancée au début des années 2000, c'est 20 ans pour arriver quasiment à terme, a fait l'objet d'une DUP (déclaration d'utilité publique). Aujourd'hui et je l'ai dit tout à l'heure avec les normes environnementales que nous avons, cette déviation ne pourrait pas voir le jour, c'est clair. En tout cas, pas avec le tracé fait à l'époque. C'est toujours facile de tirer à boulets rouges sur ce qui a été fait avant ou ce que l'on fait maintenant, mais à un moment donné, il y a des décisions qui sont prises dans le contexte du moment et la déviation est un exemple frappant, car elle arrive 20 ans après. Cette DUP a fait en sorte qu'il était impossible, de toucher quoi que ce soit par rapport aux emprises foncières du département, parce que sinon cela remettait en cause le projet et on repartait pour 15 ans, peut-être voire ne pas en sortir du tout. Effectivement nous avons fait des demandes au Département, conjointement d'ailleurs avec la ville de Fonsorbes, pour qu'ils acceptent d'ouvrir ces voies de services qui sont sur le côté de la déviation, parce qu'au départ elles étaient là pour entretenir les bassins de rétention ; le Département ne voulait pas les ouvrir au public. Nous sommes montés au créneau avec la ville de Fonsorbes, avec ma collègue Françoise SIMEON, de façon à ce qu'il puisse y avoir une utilisation de ces pistes cyclables par les piétons et les cyclistes. Bien entendu, vous avez raison, il va falloir que l'on traite cette traversée de l'Ayguebelle, c'est évident. Cela dit, ensuite, le sujet suivant c'est que l'on va arriver sur la D12, route de Muret et il va falloir assurer la continuité piétonne en sécurité jusqu'au bout, donc de nouveau une

artificialisation des sols et des dossiers à mener avec les propriétaires privés ; donc oui cela va prendre du temps. Par contre, effectivement une fois que la passerelle sera faite, je suis certain Monsieur REY-BETHBEDER que vous entendrez autour de cette table me dire, que maintenant, il faut réaliser la chose suivante. Vous avez raison, je pense que nous avons à nous mettre dans cette politique de réalisation d'équipements, qui vont permettre à nos administrés d'être en sécurité ; cela dit, je le redis, si vous trouvez un mécène, comme je l'ai dit à Monsieur BERTRAND tout à l'heure, qui nous offre 50 millions d'euros, nous allons pouvoir tout financer tout de suite. Pour la route de Saint-Clar, je voudrais vous donner un aperçu du prix et là c'est pareil, on bétonne, on buse les fossés ; est-ce que c'est bon pour l'écologie et l'environnement durable, je n'en suis pas certain, mais il faut travailler sur les déplacements en sécurité de nos concitoyens, je l'admets et qui sont dans des conditions difficiles ; donc nous sommes aux alentours de 1 000 euros le mètre , les études ont été lancées avec le Muretain Agglo, qui a la compétence voirie : ce qui veut dire qu'un kilomètre fait 1 million d'euros. Ensuite, même si nous avons des subventions, il faut penser que la route de Saint-Clar, si on veut aller jusqu'à Mathieu au Prim car une fois que l'on a commencé il faut aller quasiment jusqu'au centre équestre, nous sommes à 3 voire 4 millions d'euros. A un moment donné, nous ne pourrions pas mettre tous les investissements, je vous vois hocher la tête Monsieur REY-BETHBEDER, mais c'est la réalité d'une équipe municipale et donc des contraintes que nous avons. Là-aussi, ce sont des décisions qui ont été prises, il y a 20, 30 ans avec une urbanisation à 3 km du centre-ville et aujourd'hui avec une population qui a changé, un monde qui a évolué ; autrefois, on était dans le tout-voiture et on n'avait pas les mêmes contraintes et aujourd'hui on en hérite. L'équipe municipale qui suivra et celle qui suivra encore, aura aussi d'autres contraintes à traiter avec des questions de choix. En tous les cas, c'est quelque chose qui a été pris en compte, les études sont en cours, route de Saint-Clar, route de Lamasquère, cela fait partie des zones que nous souhaitons sécuriser rapidement, par phasage et que nous allons travailler bien entendu, parce que c'est important pour le déplacement de nos concitoyens et notamment des lycéens qui vont au lycée via cette déviation, mais il faut que l'on mène les projets de manière structurée, propre et cohérente. Je vais juste revenir, puisque vous en avez parlé tout à l'heure, sur le soutien aux commerçants et sur le stationnement : alors là je trouve que vous êtes quand même dans la contradiction la plus totale, c'est à dire à la fois végétaliser le Centre bourg, à la fois les commerçants qui réclament plus de parkings, pour que les véhicules viennent se garer devant chez eux, à proximité, à la fois de dire il faut moins de voitures, pour que l'on puisse venir à vélo ; c'est pour cela que nous ne sommes pas et je ne suis pas en phase avec ce que vous dites, car ce sont des projets qui doivent être menés calmement, tranquillement avec la concertation globale pour arriver au mieux, car nous ne pourrions jamais satisfaire tout le monde. Ce sont des projets qui vont venir dans le temps et de manière structurée, car si on commence à répondre à chaque doléance de la personne qui arrive en premier, il est évident que cela ne donnera rien. Je vais rappeler que l'intérêt général, ce n'est pas un intérêt particulier et que le rôle d'une collectivité c'est de remettre en place les choses qui font que l'on va tous fonctionner correctement ensemble.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je suis d'accord avec vous sur l'excessive bureaucratie constitutive de ce qui est notre pays, qui aboutit à des absurdités. C'est une réalité. Sur le stationnement, cela peut passer aussi par des choses que l'on a déjà évoquées, ce sont les garages à vélos dans le centre-ville, vous en aviez déjà parlé, ça fait longtemps que l'on en parle, est-ce qu'en 2021 ou non ils seront mis en place ? C'est vraiment pénible du peu d'emplacement pour garer son vélo, ne serait-ce que place de la Liberté, ça manque ; ça c'est une solution aussi. Stationnement, ne veut pas forcément dire place de parking. L'autre chose que vous avez dite, c'est que oui, on ne peut pas tout faire à Saint-Lys, je suis d'accord avec vous, mais je vous parle de priorités ici. Il y a donc des

priorités, je n'ai jamais parlé de faire 4 km de cheminement le long de la route de Saint-Clar, je n'ai parlé que d'une partie et au moins du début. Il y a quand même des actions à enclencher dès maintenant, il faut se lancer dès maintenant, dans ces actions-là. Vous l'avez également dit, il y a des constats de fait, les voies de service le long de la déviation de fait servent déjà à des cheminements piétonniers et cyclables. C'était peut-être prévisible, mais ils sont là. Là-aussi, je vois les gens tout le long de la route de Saint-Clar, moi cela me fait peur, donc il va falloir peut-être agir dans ce sens-là et peut-être que dans tout ce que vous avez présenté, toutes les mesures que vous avez présentées, je suis sûre que tout ne se fera pas, mais il y a peut-être là des priorités à faire. Je voudrais continuer sur une chose qui me paraît très intéressante, que plusieurs géographes et que la Dépêche a repris récemment, c'est que l'on arrive à la fin d'un cycle démographique à Toulouse, la fin d'une croissance exponentielle de la population. Si on prend les chiffres de croissance, l'agglomération toulousaine était entre 20 et 30 000 habitants supplémentaires et là ce chiffre stagne ; penser que Saint-Lys, qui a beaucoup plu dans les années 2000 voire 2010, va continuer à augmenter, non. J'en doute beaucoup et tous les différents géographes et aménageurs aussi. Il est peut-être temps de repenser l'urbanisation et l'urbanisme à Saint-Lys. C'est également un axe de l'environnement important. On a déjà évoqué ici la question d'un éco-quartier. C'est à dire d'essayer de connecter les nouveaux lotissements au centre-ville également par des voies douces, cela paraît être une chose à penser, dès à présent, pour éviter de planter des gens au milieu des champs. Cela passe aussi, améliorer l'environnement et la qualité de vie des Saint-Lysiens, par des économies d'énergie, vous avez parlé de l'isolation et je suis content que vous en ayez parlé, mais il y a un mot que je n'ai pas vu paraître c'est le panneau solaire. Il y a eu divers équipements qui ont été faits comme l'Escalys ou les tribunes du rugby, où on aurait pu peut-être penser à des solutions, voire un chauffe-eau électrique, cela n'apparaît pas et c'est dommage. Une autre chose qui permettrait d'améliorer la vie des Saint-Lysiens, qui est un problème important, c'est le problème de la qualité de l'air depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} mars ; sur 3 mois, il y a eu 16 jours, où l'air à Saint-Lys a été très mauvais ou mauvais. Je n'ai pas vu, sur le site de la mairie, d'informations concernant cette qualité de l'air et il faut le faire c'est un minimum, cela ne coûte rien. Il faut prévenir les gens de la qualité de l'air. Cela veut dire que pendant ces 16 jours, il aurait fallu que les enfants ne sortent pas, qu'on limite nos déplacements. D'autres choses aussi sur la qualité de l'air, l'université d'Oxford a prouvé récemment que la qualité de l'air, ou sa mauvaise qualité, avait une incidence sur le taux de transmission de Covid ; de toute façon, si le Covid est né en Chine, ce n'est pas un hasard, il suffit de voir les statistiques de la qualité de l'air. Pourquoi celle-ci s'est dégradée ? Puisqu'en moyenne sur la seconde couronne de l'agglomération toulousaine, on a 850 voitures pour 1 000 habitants. C'est un réel problème dans l'agglomération toulousaine et à Saint-Lys, c'est à dire qu'il faudra repenser ici et ailleurs, l'utilisation de l'automobile et cela passe également par essayer dans les projets d'urbanisme de rapprocher le plus possible le travail et l'emploi et aussi par le développement de voies douces. Quand je vois des parents à Saint-Lys apporter leur enfant à l'arrêt de bus en voiture, alors qu'ils habitent à 300 mètres, il y a quelque chose qui ne va pas. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas parfois le trottoir pour l'amener et je les comprends aussi, ils ont peur. Donc tout cela est à repenser, bien sûr, que vous allez me taxer de démagogie, non je veux dire que tout ça est à penser dès à présent et à s'inscrire dans le futur, puisqu'il faut avoir une certaine vision ; ces 3 axes-là sur lesquels j'insiste particulièrement, me semblent importants. Je terminerai par un 3^{ème} axe, puisque j'avais parlé de l'environnement et du soutien aux commerçants et aux associations, c'est le social. On en a parlé un peu à la fin, le social pour nous passe aussi par l'accessibilité et je sais que Madame DEDEBAT y est sensible, c'est un sujet qui est très ancien, on n'est pas les seuls à être en retard, mais vous l'avez dit l'année dernière, vous aviez dit oui et sur l'accessibilité il faut faire un effort. Il faut faire un effort, d'autant plus que la loi

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

20/35

impose qu'en 2025 tout soit fini. Là, ça passe vraiment par une prise de conscience importante pour y arriver, quand on parle des trottoirs et de cheminement, c'est là-aussi le problème de l'accessibilité, car on a du retard. Il faut vraiment avancer pour être en 2025 dans les clous. Cela passe aussi par faire des logements sociaux, d'ailleurs j'ai vu Saint-Lys pénalisée à cause de cela et justement c'est sur ce type de logement social, qu'il faut vraiment faire attention à la qualité des projets, ce qui nous semble très important, on en avait discuté dans le groupe c'est sur la mixité. Il s'agit vraiment d'arriver à un mixte de population intéressant, notamment dans le centre-ville ; déjà si on regarde précisément la carte des revenus à Saint-Lys, c'est là où il y a les populations les plus pauvres, je pense qu'il faut arriver à une certaine mixité aussi dans le centre-ville et en intégrant toujours ces facteurs d'écologie. On peut très bien essayer de penser logement social et développement durable. Enfin un des axes importants du social, qui a été également évoqué par notre liste, c'est ce projet de la maison de santé. Là, quoi que l'on en dise, vraiment nous sommes au point mort. Des médecins vont partir et là aussi je suis très inquiet, parce que vraiment, avec en plus le contexte que l'on a actuellement, arriver à cette situation actuelle, alors que dans d'autres communes certaines choses avancent, il faut vraiment essayer d'avancer au plus vite pour le bien de tous et de la santé des Saint-Lysiens et des Saint-Lysiennes. Dans ce que notre groupe et moi-même ont vu, il y a une certaine volonté de votre part de continuité, voire de routine, on continue sur la lancée, mais je pense qu'il faut arriver maintenant, vous parlez de Bourg centre, mais cela reste flou ; je crois qu'il faut vraiment faire preuve d'audace, de sortir un peu des sentiers battus et définir quelques axes prioritaires, pour construire un Saint-Lys moderne. Merci.

Monsieur le maire : *merci Monsieur REY-BETHBEDER pour cette longue diatribe, en tout cas, je ne répondrai pas à tout, parce que vous vous êtes très éloigné du rapport d'orientation budgétaire, puisque vous êtes allés jusqu'à dire que l'évolution démographique de Toulouse ne sera plus la même. Ecoutez si vous savez, vous, dire cela, je vous invite vraiment à être ailleurs, qu'à Saint-Lys, parce que si vous arrivez à savoir ce qu'il va se passer demain, et bien chapeau, je crois qu'aujourd'hui on est face à un contexte difficile, compliqué ; nous avons des décisions à prendre, des choix à faire, budgétaires, on ne pourra pas financer des routes, des trottoirs, des pistes cyclables, une maison de santé etc. Nous avons des choix à faire et le rôle d'une municipalité est d'accompagner l'ensemble de ses administrés, effectivement dans les contraintes qu'ils auront, que l'on hérite et que mes successeurs hériteront également, parce que l'on n'aura pas pu tout traiter. Vous avez souligné énormément de choses négatives sur Saint-Lys, moi je crois que cela reste une ville, où il est agréable de vivre. Vous avez parlé de la qualité de l'air, je ne pense pas qu'elle soit liée à Saint-Lys et elle ne fait pas partie de Saint-Lys non plus. Je pense que nous avons la chance d'avoir une commune vivante, qui est agréable et dynamique, où nous trouvons tout à proximité, on n'a pas besoin d'aller très très loin ; je pense que nous avons à défendre cela et à répondre aux demandes de nos administrés. En tout cas, nous équipe municipale en place, nous agissons toujours dans l'intérêt général et non dans la demande de positions particulières, car cela ne mène à rien et ne peut que mécontenter à l'arrivée l'ensemble de nos administrés.*

Madame Catherine LOUIT : *je voudrais justement revenir sur votre long discours ; je pense qu'il n'y a pas très longtemps, avant les élections, on a présenté ce que vous appelez le projet Bourgs-centres ; je vous invite quand même à le relire, parce qu'il y a des fiches actions dedans, qui sont totalement dans ce que vous racontez maintenant et ce que vous demandez. Je pense que cela aurait été très bien, qu'au moment où on l'a présenté, on puisse construire ensemble ; je pense que vous n'étiez pas dans cet état d'esprit et c'est vraiment dommage, reprenez-le, reprenez toutes les fiches actions sur le déplacement doux vers le centre-ville, la restructuration du centre-ville, les espaces à aménager pour la protection et la sécurité des gens : tous ces projets y sont et il y a même un certain nombre de*

projets qui sont financés et où on peut voir l'ampleur des finances nécessaires pour. En effet, je vous y invite, parce qu'il va y avoir des réunions. Si on met 65 000 euros dans ce projet, comme le dit Madame BRUNIERA et pas comme vous l'avez dit, ce n'est pas pour refaire des études, mais pour démarrer le projet et il y aura forcément des groupes de travail. Je vous invite à y être présent, actif, ce qui nous permettra justement de construire ensemble ce Saint-Lys de demain, avec cette perspective que vous nous reprochez de ne pas avoir, mais relisez franchement le projet Bourgs-centres.

Monsieur le maire : je pense qu'effectivement pour compléter les propos de Madame LOUIT, qu'il y a beaucoup de choses que vous avez soulignées dans le contrat Bourgs-centres, qui sont inscrites dans une vision à long terme, c'est à dire que bien évidemment nous ne pourrons pas tout faire en 2021 et même probablement pas durant ce mandat.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : mon intervention était longue, mais elle n'était négative, je ne sais pas si vous avez bien écouté, peut-être que j'ai terminé par des choses plus négatives, mais tout n'est pas négatif, écoutez-moi bien. Je vous ai juste dit quelles étaient nos priorités. Bien sûr, nous ne sommes pas dans la même équipe. J'entends bien qu'il y a des choses décrites dans le projet Bourg centre, qui vont dans le sens de ce que je dis, mais pour moi et je le redis, cela reste pour notre équipe, un peu flou. S'il y a des commissions ou des discussions c'est avec plaisir que l'on y participera, puisque l'on travaille tous dans le même sens, pour l'amélioration de la vie des Saint-Lysiens. Nous sommes bien d'accord.

Monsieur le maire : et je crois que c'est important effectivement que nous soyons, nous élus, 29 conseillers municipaux à Saint-Lys, dans cette dynamique-là, cela me paraît fondamental.

21 x 15 - Finances Locales – Constitution d'un groupement de commandes avec le Muretain Agglomération pour la fourniture de carburant par cartes

Le Muretain Agglo regroupe 26 communes, 119 232 000 habitants et intervient sur diverses compétences, notamment la collecte et le transport des déchets ménagers.

L'objet du présent marché est la fourniture de carburant pour l'ensemble des véhicules via un système de cartes et/ou badges, la fourniture de cuves de stockages et la livraison de carburant gasoil non routier.

Le groupement de commande sera uniquement constitué **pour le lot 1 relatif à la fourniture de carburant en station – service avec carte paiement : péage (autoroute, parking) et services.**

Au regard du volume du parc roulant, et de la consommation en litres, il est en effet apparu opportun de mutualiser les procédures pour massifier les volumes d'achats afin de bénéficier de tarifs plus avantageux.

Le Muretain Agglo et les communes de Muret et de Saint-Lys, ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Lys (CCAS) ont donc souhaité constituer un groupement de commandes formulé par la conclusion d'une convention constitutive entre les membres et annexée à la présente délibération.

La convention constitutive du groupement de commandes qui désigne le Muretain Agglo comme coordonnateur du groupement doit être approuvée pour permettre le lancement de cet accord-cadre.

Le groupement prendra fin au terme des accords-cadres éventuellement reconduits ou modifiés.

Le conseil municipal approuve la constitution de ce groupement, accepte que le Muretain Agglo soit désigné comme coordonnateur du groupement et accepte également les termes de cette convention.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : monsieur Christophe SOLOMIAC)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

21 x 16 - Finances locales – Demande de garantie d'emprunt PLUS et PLAI pour l'acquisition en VEFA de 51 logements locatifs sociaux, Les Tuileries – MESOLIA HABITAT

Le 24 novembre dernier, MESOLIA HABITAT a demandé à la commune de garantir des emprunts PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) à hauteur de 50 % d'un volume total s'élevant à **7 339 526,00 €**, conformément au contrat n° 115722 de la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe à la présente délibération, décomposé en six lignes de prêt comme détaillé ci-dessous :

Ligne du prêt	Durée (phase d'amortissement)	Index	Taux	Montant
PLAI ligne n°5377756	40 ans	Livret A	0,3 %	1 236 046,00 €
PLAI foncier ligne n°5377755	50 ans	Livret A	0,3 %	420 929,00 €
PLUS ligne n°5377754	40 ans	Livret A	1,1 %	3 609 575,00 €
PLUS foncier ligne n°5377753	50 ans	Livret A	1,1 %	1 052 976,00 €
PHB2.0 (Prêt Haut de Bilan Bonifié de deuxième génération)	40 ans	Livret A	1,1 %	255 000,00 €
Prêt Booster	40 ans	Livret A	1,1 %	765 000,00 €
TOTAL				7 339 526,00 €

La communauté d'agglomération Muretain Agglo a accordé sa garantie à hauteur de 50 % lors du Bureau Communautaire du 9 février 2021.

Cet emprunt finance la construction de 51 logements locatifs sociaux (36 PLUS et 15 PLAI) situés Lieudit « Les Tuileries ». Les 36 logements PLUS représentent une surface utile de 2 926,14 m² et les 15 logements PLAI 1 169,73 m². Ces logements se décomposent de la manière suivante : 25 T3 et 26 T4.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la commune de Saint-Lys accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 339 526,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 115722 constitué de six Lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

23/35

Article 3 :

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Le conseil municipal accorde cette garantie d'emprunt à MESOLIA HABITAT.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : j'ai une question par rapport à l'indexation du livret A : les taux qui sont indiqués ici ne bougeront pas ou alors ils sont indexés au livret A ? Si ce dernier fluctue, notre remboursement changera également ? Je voudrais avoir des précisions là-dessus. Vous pouvez me renseigner ?

Monsieur Denis PERY : je vous invite à lire l'annexe, en effet il est indexé sur le livret A, donc les taux varieront, selon le taux du livret A.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : c'est bien cela qui nous pose problème, car nous en avons longuement discuté dans notre groupe. Vous avez des prêts sur 40, 50 ans et on ne sait pas du tout ce que sera le taux plus tard. Imaginez que l'on vive une forte période d'inflation ? Il s'agit ici de garantie d'emprunts, j'ai bien compris. Cela nous pose problème cette indexation sur le livret A, parce que là, les taux sont très bas, cela ne jamais été aussi bas ; je rappelle que dans les années 80, le taux était autour de 14 %. Si on en revient là, si jamais il y a un problème, la commune va se trouver dans une position difficile-là. C'est ça qui peut être dangereux aussi.

Monsieur Denis PERY : là, vous remettez en cause la Banque des Territoires et la Caisse des Dépôts et de Consignations, qui financent à la fois les organismes HLM et à la fois les collectivités, dont la plupart des taux qu'ils proposent sont indexés sur le livret A. La base même du livret A est le financement des logements sociaux.

Monsieur le Maire : c'est l'existence même du livret A, le financement qui participe au financement des logements sociaux. Ceci a été mis en place exactement pour cela.

Monsieur Thierry BERTRAND : cela fait plusieurs délibérations que l'on passe, où la commune s'engage à être garant sur des prêts de ce style-là : est-il possible de connaître quel est le montant total que la commune porte en garantie sur ce type de prêt ?

Monsieur Denis PERY : le montant total garantie au 16 mars est à hauteur de 13 838 000 euros.

Monsieur Thierry BERTRAND : est-ce que l'on a une durée aussi ? A peu près, une moyenne. Non ?

Monsieur le maire : je pense que tous les emprunts sont aujourd'hui différents en fonction du moment, où ils ont été souscrits par les bailleurs sociaux. Après, je rappelle simplement, ces garanties d'emprunt, passées en partenariat avec le Muretain Agglo, qui ont le PLH en responsabilité, sont des accords passés avec des bailleurs sociaux, pour leur permettre de financer les logements sociaux, qu'ils viennent ensuite construire dans les différentes communes ; c'est donc un partenariat avec eux, pour que justement nous aussi, on montre la volonté de favoriser ces logements. Bien sûr, ce sont des organismes d'État et avant que l'on ne vienne réclamer effectivement la somme à la commune, je pense qu'il se passera un certain temps. En tous les cas, c'est un partenariat avec les bailleurs sociaux, pour leur permettre de financer leur logement.

Monsieur Thierry BERTRAND : j'entends bien effectivement, je suis tout à fait d'accord sur le principe, il n'y a pas de problème, bien sûr, il est important que la commune puisse apporter sa pierre à l'édifice, si on veut que des logements sociaux se construisent sur notre commune, d'autant plus qu'elle est en déficit, mais à un moment donné, il faut poser le risque/bénéfice et jusqu'où on peut aller à garantir des emprunts. Vous dites que l'on est assez protégés, mais on a vu qu'en 2008, bien des communes ont eu des surprises, ce n'était pas la même problématique, c'étaient les taux d'intérêts...

Monsieur le maire : c'était complètement différent.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

24/35

Monsieur Thierry BERTRAND : je suis tout à fait d'accord avec vous, sauf que personne s'y attendait, notamment ces communes-là et 2020 avec la pandémie personne ne s'y attendait non plus. On peut avoir quand même des risques et je dis à un moment donné, jusqu'où on peut aller sans engager trop les ressources de la commune ; ce qui pourrait par la suite être compliqué à gérer, notamment financièrement, puisqu'une commune ne peut pas faire faillite et à partir de là, la seule ressource qui reste, c'est d'augmenter les impôts locaux. Il faut donc quand même avoir à l'esprit ce principe.

Monsieur le maire : en tout cas je rebondis sur ce qu'a dit Monsieur PERY : ce livret A est spécifiquement là pour financer justement les logements sociaux ; les communes qui ont été en difficulté en 2008, c'était dans un contexte complètement différent, avec des montages financiers qui ont été faits, mais complètement aléatoires, avec un peu la poule aux œufs d'or, qui ensuite s'est révélée effectivement le vilain chat noir. Elles se sont donc retrouvées en difficultés, là pour le coup avec des emprunts qu'elles avaient elles-mêmes souscrits avec des mensualités qu'elles ne pouvaient plus tenir. Donc là forcément on était dans un tout autre contexte. En tous cas, c'est vrai que l'on a ce suivi à faire et bien sûr être prudent sur la réalisation, mais vous l'avez dit, on est en déficit donc il faut aussi que les bailleurs viennent chez nous, pour construire des logements sociaux ; il faut donc garantir un emprunt et c'est pour cela qu'on le fait en partenariat avec le Muretain Agglo.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : ce n'est pas directement lié à cette délibération, mais est-ce que vous pouvez, car on a déjà évoqué le sujet, faire un point sur la Tuilerie, car certains habitants se sont encore rapprochés de moi, parce qu'ils se plaignent de certaines malfaçons. Est-ce que l'on peut faire un rapide point sur la 2ème tranche du lotissement la Tuilerie ?

Monsieur le maire : je vais donner la parole à Madame BRUNIERA, mais effectivement c'est hors sujet par rapport à cette délibération.

Madame Céline BRUNIERA : le service urbanisme assure un lien continu par rapport à ce projet et il faut savoir que ce suivi ne devrait pas se faire avec la collectivité, mais avec le promoteur immobilier, qui assure l'organisation de ce chantier. La collectivité joue le rôle de médiateur et particulièrement le service urbanisme qui joue ce rôle de façon régulière. Des points sont donc faits régulièrement entre le promoteur, les habitants et l'association syndicale qui est constituée sur la tranche 1.

(rapporteur : monsieur Denis PERY)

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6

21 x 17 - Finances locales – Autorisation de signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société GCC

L'entreprise GCC est titulaire du marché du lot 01 – Démolition / Gros Œuvre / VRD / Aménagements du projet de réhabilitation et de création d'un centre pluri fonctionnel sur la commune de Saint Lys. Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise DSM SUD OUEST – Lot 03 Façade en cours d'opération, différents postes de désaccord au niveau du décompte final ont amené l'entreprise GCC et la commune de Saint-Lys à organiser une réunion de négociation.

Après échanges entre le conseil de la commune de Saint Lys et l'entreprise GCC, il est convenu de la signature d'un protocole d'accord transactionnel qui mettra fin au litige. La commune de Saint-Lys procédera au versement de l'indemnité transactionnelle de 91 848,79 € TTC qui correspondra au solde du marché public de travaux relatif au lot n° 1 dont la société GCC est titulaire sous réserve que la société GCC se désiste de toute action avant versement.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ce protocole d'accord.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

25/35

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : monsieur le maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

21 x 18 - Finances Locales – Exonération du loyer du 1^{er} semestre 2021 pour la SARL « La demeure de Vénasque »

La commune de Saint-Lys a conclu un bail emphytéotique avec la SARL « La Demeure de Vénasque » le 27 décembre 2019, pour une durée de 20 ans, concernant une propriété située sur la commune de Bagnères-de-Luchon.

A ce titre, la commune de Saint-Lys perçoit un loyer mensuel d'un montant de **600,00 euros**, payable tous les trimestres.

Depuis mars 2020, M. FAVERGE et Mme GHIAZZA, les preneurs du bail, ont subi le premier confinement, puis à présent le second, leur interdisant d'exercer toute activité les privant ainsi de revenu.

Considérant la volonté de la commune de Saint-Lys de soutenir les acteurs économiques en cette période critique et désireux d'aider les bailleurs de « La Demeure de Vénasque » à redémarrer leur activité, le conseil municipal leur accorde une exonération totale du loyer du 1^{er} semestre 2021, d'un montant de **3 600,00 euros**.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : monsieur Patrice LARRIEU)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

21 x 19 - Finances locales - Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) programme 2021 : acquisition d'un bien immobilier 1 rue du Fort à Saint-Lys

Le projet s'attachant à développer et optimiser les surfaces d'accueil des services publics, permet aux habitants du territoire de pouvoir procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain.

Il s'agit de permettre, au travers d'une réorganisation globale des locaux communaux, un accueil suffisamment dimensionné et adapté à l'ensemble des missions publiques de proximité et à l'ensemble des publics du bassin de vie de la ville Saint-Lys.

Il sera notamment visé d'accueillir et de rassembler, l'ensemble des partenaires nécessaires au déploiement de nouveaux services de proximité dans le cadre du plan national de développement des Maisons France Services, des Maisons Départementales de Proximité et des compétences communales. Une transversalité avec les missions locales du CCAS de la ville très actif dans les services à la population précarisée et fragilisée sera également intégrée au projet.

Au travers de ce projet, il s'agit d'assurer :

- Une plus grande accessibilité des services aux publics au travers de permanences d'accueil physiques polyvalents ;

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

26/35

- Avec une amplitude horaire adaptée aux spécificités locales ;
- Une plus grande simplicité des démarches administratives dont « un choc de simplification » attendu avec le regroupement dans un même lieu physique des services de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales ;
 - Avec un guichet unique pour toute demande ;
- Une qualité de service permettant l'inclusion numérique ;
 - Une proposition de solution adaptée pour chaque demande.

L'objectif, pour la ville de Saint Lys, consiste donc à mettre à disposition des partenaires Etat, Opérateurs, et Conseil Départemental de la Haute-Garonne, un espace adapté et accessible en centre-ville.

Le coût de cette acquisition est de **170 000 €** auquel s'ajoute **3 061 €** de frais de notaire conformément au plan de financement prévisionnel joint.

Le conseil municipal adopte l'opération et les modalités de financement et autorise monsieur le maire à solliciter une aide financière maximum dans le cadre de la DETR 2021 auprès de l'Etat et auprès d'éventuels autres partenaires potentiels.

Monsieur Thierry ANDRAU : *est-ce qu'il y a eu une estimation des coûts d'aménagement par la suite ? Là, on parle de l'achat, mais ça serait bien de savoir ; c'est peut-être pour réaliser tous les aménagements qui viennent d'être cités ? Il doit y avoir une estimation.*

Monsieur le maire : *il y a une estimation des coûts qui va être lancée maintenant, mais à un moment donné, il faut se positionner sur une vision stratégique de la collectivité, de façon à intégrer un bien qui est proche de la mairie, qui touche même la mairie, sur lequel nous avons des besoins par rapport à la vision d'extension des services publics, d'où une demande de subvention. Il va y avoir une réorganisation globale de la mairie, afin d'offrir un environnement de travail cohérent, pour l'ensemble des agents. Cet achat fait suite aussi à l'acquisition de la maison, juste à côté, qui est traditionnellement appelé la maison FAUP, mais qui donne sur la rue de la République, qui englobe cette vision de réaménagement de la mairie. Effectivement, aujourd'hui, il n'y a pas eu d'étude évaluant les coûts d'aménagement de cet espace, puisqu'il va falloir le voir de manière globale sur l'ensemble de la mairie.*

Monsieur Thierry ANDRAU : *en tout cas, on est heureux d'apprendre que cela va rester dans le service public, car à un moment donné, on a eu une crainte d'y voir des logements sociaux et on ne comprenait pas très bien la démarche.*

Monsieur le maire : *permettez-moi de dire que c'est un peu contradictoire avec ce qui a été dit tout à l'heure, dans le sens où il fallait mettre des logements sociaux dans le centre-ville, mais au-delà de ça on est vraiment dans une démarche de renforcement du service public.*

Monsieur Thierry ANDRAU : *merci.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *cet achat, j'imagine, a fait l'action d'une DPU ? Non ? d'une DIA ? Je croyais que c'était dans le droit de préemption urbain que vous l'aviez prise ?*

Monsieur le maire : *oui c'est bien ça.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *j'avais bien compris ; si je ne m'abuse, il me semble que normalement, lorsque des acheteurs potentiels signent le sous-seing privé, à partir de là le notaire vous envoie l'avis de vente et vous avez deux mois pour répondre, c'est bien cela ? Dans ce cas présent, il semblerait que vous vous soyez présenté, auprès du notaire pour faire cette acquisition, 13 jours avant le délai final. Je trouve que c'est quand même un peu dommage, que la commune intervienne de cette façon, puisque les gens qui s'étaient portés acquéreur de cette maison, au vu que rien n'arrivait dans les 40 premiers jours je dirai, qui ont suivi le sous-seing privé, se voyaient déjà un peu dans cette maison et*

avaient commencé à construire leur avenir à cet endroit. Puis, la commune arrive 13 jours avant pour leur notifier en fait qu'ils allaient mettre en action leur droit de préemption. Ce n'est pas le premier se présente à Saint-Lys, puisqu'un cas similaire s'était présenté du côté de la caserne des pompiers, mais qui n'avait pas abouti, puisque là la commune n'était pas arrivée à temps, pour assurer son droit. Je trouve que ça serait plus normal et plus respectueux des citoyens d'avoir une attitude peut-être un peu plus constructive et dès que vous recevez ces sous-seings, je vous rappelle que vous avez 2 mois pour donner votre position, le faire plus rapidement.

Monsieur le maire : je vais juste redire ce que je disais tout à l'heure, la somme d'un intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers. Sur ce dossier-là, je vais laisser répondre Madame BRUNIERA pour apporter un éclairage de la collectivité et ce qui a été fait en amont.

Madame Céline BRUNIERA : vous parlez de respect aussi, j'aimerais bien aussi que vous respectiez le travail de ceux qui le mène, parce que 2 mois c'est très court pour une collectivité ; Effectivement le sous-seing privé est signé, ensuite le notaire doit transmettre les éléments à la collectivité, il ne le fait pas immédiatement la signature. Dès lors que la commune reçoit le document, elle le transmet au service, le transmet à ce conseil, il y a éventuellement entre temps une estimation des domaines à mener, donc 2 mois ; je vous assure que ce n'est pas un jeu et que si nous pouvions répondre plus rapidement, nous le ferions. Par ailleurs, ce que vous dites, est rempli de fausses informations, je veux bien discuter avec vous, mais pas forcément en conseil municipal. Nous réagissons aussi vite que nous le pouvons, le cas de la parcelle qui est à côté de la caserne n'est pas celui que vous décrivez. La personne qui devait acheter rue du Fort, je l'ai rencontrée personnellement, je pense que c'était un jour férié, avec Madame FAVERAUX du CCAS qui était là également, pour essayer d'accompagner au mieux et de trouver des solutions. Ce serait bien que le discours qui est porté ici, soit un discours honnête vis-à-vis de ceux qui font le travail.

Monsieur Thierry BERTRAND : là, je n'admets pas que vous me traitiez de malhonnête. Vous avez vos informations, j'ai les miennes, mais si vous voulez que l'on en discute en conseil municipal, ouvertement devant tout le monde, il n'y a pas de souci.

Monsieur le maire : non, on ne peut pas baser nos discussions en conseil municipal sur du ressenti, car à un moment donné la collectivité...

Monsieur Thierry BERTRAND : sur du factuel.

Monsieur le maire : non non Monsieur Bertrand, laissez-moi terminer, sur votre factuel je pense que l'on peut aller très loin et je pense que ce débat en public n'a aucun intérêt. Une collectivité doit agir en fonction, comme je l'ai dit, de l'intérêt général en posant les choses, en prenant en compte l'ensemble des administrés. Comme l'a dit Madame BRUNIERA, le CCAS s'est mobilisé aussi, nous avons porté une attention particulière ; certes il y a une déception qui est là, c'est arrivé à d'autres personnes à la fois sur la commune et ailleurs, parce que oui ça arrive malheureusement, je rejoins Madame BRUNIERA, les délais sont très courts, mais en tout cas nous le faisons en prenant en compte les personnes. J'ajouterai qu'avec Madame BRUNIERA, je me suis investi personnellement sur ce dossier, auprès du futur acheteur, mais ça peut-être ne vous l'a-t-il pas dit.

Madame Céline BRUNIERA : j'ajouterai que le droit de préemption est connu de tous, il est public et donc quiconque achète un bien, dans ce périmètre, est informé que la mairie peut exercer son droit. Nous avons fait une information aux agents immobiliers du territoire, en leur indiquant qu'ils pouvaient s'adresser aux services pour demander des informations. Il est possible de venir rencontrer la mairie, avant de procéder à une promesse d'achat par exemple et demander quelle est la démarche de la mairie. On reçoit régulièrement des acquéreurs ou des vendeurs sur ce sujet-là. Ce sont aussi des choix personnels qui sont faits parfois.

Monsieur le maire : en tout cas je clos le débat sur la façon dont est mené le droit de préemption, car nous touchons à des choses qui n'ont pas à être mis sur l'espace public. Ce que l'on peut dire, c'est qu'effectivement la commune exerce son droit de préemption et elle le fait avec le plus d'attention possible.

(rapporteur : monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

21 x 20 - Fonction publique - Création d'un poste de directrice des affaires juridiques

Il est nécessaire de créer à compter du 19 avril 2021 un emploi de Directeur (rice) des Affaires Juridiques dans le(s) grade(s) d'Attaché, Attaché Principal à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes (catégorie A) :

- **Piloter les dossiers juridiques de la commune ;**
- **Piloter les dossiers « sensibles » à forte dominante multi partenariale ;**
- **Assistance et conseil juridiques auprès des élus et des services ;**
- **Contrôle préalable des actes juridiques (conseil municipal, marchés publics, etc.) ;**
- **Gestion des contentieux et précontentieux ;**
- **Optimiser la politique d'achat municipale.**

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

En effet, cet agent contractuel de droit public serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans (durée maximale) compte tenu que l'emploi est de niveau de catégorie A, que cette fonction exige des compétences techniques hautement spécialisées, et que l'autorité de recrutement n'est pas en mesure de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire présentant l'expertise ou l'expérience professionnelle adaptée aux missions à accomplir.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'un niveau d'étude supérieur de type master en droit, d'une expérience professionnelle en tant que juriste de plus de 2 ans et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le conseil municipal approuve la création de ce poste.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : comme on l'a évoqué, notre volonté aussi est de faire attention aux finances de Saint-Lys, pourquoi toujours vouloir dépenser plus ? J'ai quelques questions sur ce poste : est-ce que vous avez trouvé la personne ?

Monsieur le maire : oui elle arrive le 19 avril.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : car il s'agit d'un personnel supplémentaire ?

Monsieur le maire : absolument.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : donc son coût pour la collectivité est de combien pour l'année ?

Monsieur le maire : ce sera intégré dans le budget global, parce que je me vois mal dévoiler le salaire d'un agent public en conseil municipal. Ce sont des choses qui appartiennent à chacun, il n'est pas à

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

29/35

moi de dévoiler le salaire d'un agent, qu'il soit contractuel ou municipal. En tout cas, la somme globale sera bien inscrite au 012 et les crédits seront prévus.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je comprends cette préoccupation-là et je crois qu'il y a d'autres personnels qui sont prévus, mais cela a un coût quand même pour le fonctionnement, donc on s'interroge, on en a discuté. Dans les autres postes qui seront ouverts, est-ce qu'il y a des mouvements internes ou est-ce que ce sont des personnes qui viennent de l'extérieur en plus ?

Monsieur le maire : ce sont des personnes qui viennent de l'extérieur.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : est-ce que l'on pourra avoir le chiffre, je l'ai déjà demandé, du coût supplémentaire ?

Monsieur le maire : de toute façon, il est prévu au budget.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : ce sera clairement identifié ?

Monsieur le maire : dans le montant des charges des personnels. Bien sûr, qu'il y aura le montant du 012.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : il s'agit quand même ici financièrement d'un coût assez conséquent, je comprends bien ce que vous dites par rapport aux besoins de l'activité, mais bon...

Monsieur le maire : bien sûr que chaque recrutement a un coût supplémentaire sur le 012. La collectivité va bientôt atteindre 10 000 habitants, nous avons des affaires de plus en plus complexes à gérer et des dossiers de plus en plus complexes à mener ; une collectivité qui grandit et qui évolue donc mettons en face les moyens pour assurer le service public.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : en parlant d'affaires juridiques, la commune bénéficie d'une protection juridique avec le Cabinet Bouyssou ?

Monsieur le maire : bien sûr que nous faisons appel sur des affaires très particulières, parce que le rôle d'une directrice des affaires juridiques n'est pas de nous représenter au tribunal, on est bien d'accord ?

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : oui, mais est-ce que dans la somme assez conséquente que nous attribuons au Cabinet Bouyssou pour assurer notre protection juridique et c'est tout à fait normal, est-ce que l'on faisait appel à lui pour des conseils justement juridiques et si on engage ce personnel est-ce que l'on pourra réduire cette somme-là ou pas ? Ou ce sont deux choses complètement différentes ?

Monsieur le maire : cela dépendra des actions qui seront intentées sur la commune.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : oui car en terme de coût ça en est un.

Monsieur le maire : je n'ai pas de vision. Aujourd'hui, je pense que l'arrivée de ce nouveau collaborateur nous permettra de limiter l'appel au procès, parce qu'il y a des choses qu'il sera en capacité de traiter en interne, mais de toute façon l'appel à un cabinet conseil, dans le cadre des affaires de la collectivité pour des représentations en tribunal, bien entendu, seront suivies par notre cabinet d'avocats.

(rapporteur : monsieur le maire)

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6

21 x 21 - Fonction publique - Création d'un poste permanent d'Adjoint (e) au Directeur Général des Services sur le grade d'Attaché Principal, à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette collectivité.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

30/35

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au recrutement d'un agent sur le poste d'Adjoint (e) au Directeur Général des Services à compter du 1^{er} mai 2021, sur le grade d'attaché Principal, à temps complet, le conseil municipal approuve la création de ce poste.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : est-ce que vous avez également trouvé la personne ?

Monsieur le maire : oui elle arrive le 3 mai. Il y a eu des publications de l'offre de poste, sélection des candidatures, jury de recrutement etc.

Monsieur Thierry ANDRAU : Monsieur le Maire, franchement de voir tous ces postes, cela fait quand même peur, de voir que le 012 va d'un seul coup augmenter d'une telle manière et que cela va se répéter année après année ; à un moment donné, est-ce que vous mesurez bien ce que cela va impacter pour les finances de la commune ?

Monsieur le maire : je le mesure oui effectivement et nous le mesurons, car cela a été travaillé avec la direction générale, le service finances ; nous arrivons aussi à une ville de 10 000 habitants et nous avons besoin de renforcer le pôle de direction, pour nous aider à mener des dossiers de plus en plus complexes. Je voudrais le souligner.

Monsieur Thierry ANDRAU : avons-nous les moyens ?

Monsieur le maire : bien sûr que nous avons les moyens, sinon on ne l'aurait pas présenté. Il faut être bien clair par rapport à cela et tout le travail justement sur les dossiers d'investissement que nous avons menés, la recherche de subventions et nous souhaitons aller encore plus loin pour nous aider à porter des projets, car plus nous pourrons monter ce type de dossiers complexes, sensibles et importants et plus cela nous permettra de limiter les impacts sur notre budget global, c'est vraiment dans cette politique. Aujourd'hui, il faut bien prendre en compte que Saint-Lys demain, en 2024 à peu près, va passer la barre des 10 000 habitants avec ses avantages et ses contraintes, mais dans tous les cas, on doit avoir une collectivité qui est en capacité de traiter les dossiers d'une ville de 10 000 habitants.

Monsieur Thierry ANDRAU : ce n'est pas encore fait et n'empêche que cette charge il faudra la répéter tous les ans.

Monsieur le maire : oui bien sûr.

Monsieur Thierry ANDRAU : c'est quand même les Saint-Lysiens qui vont payer ces nouvelles charges.

Monsieur le maire : de toute façon sur le fonctionnement budgétaire d'une collectivité, ce sont les Saint-Lysiens et au-delà des Saint-Lysiens...

Monsieur Thierry ANDRAU : combien y a-t-il de postes en fait, parce que l'on ne sait pas ?

Monsieur le maire : attendez je finis Monsieur ANDRAU, je pense qu'une collectivité fonctionne effectivement avec le produit des impôts. Oui bien sûr c'est payé entre autres par les Saint-Lysiens, mais après c'est une gestion budgétaire rigoureuse, propre, qui nous permet aujourd'hui d'envisager aussi ces recrutements.

Monsieur Thierry ANDRAU : combien y a-t-il de postes concernés par ces recrutements au total ?

Monsieur le maire : je vous l'ai dit : on va voir le tableau des effectifs, après il y a un agent PM, un assistant RH, un assistant financier, un directeur général adjoint et un directeur des affaires juridiques.

Monsieur Thierry ANDRAU : est-ce qu'il n'y a aucun moyen de faire de la promotion interne ?

Monsieur le maire : il y a eu des jurys de recrutement, il y a d'ailleurs des agents qui ont candidaté ; ensuite le jury fait son choix, comme dans n'importe quelle entreprise ou n'importe quelle collectivité.

Monsieur Thierry ANDRAU : permettez-nous d'avoir cette inquiétude sur la maîtrise de ces postes.

Monsieur le maire : mais je vous le permets Monsieur ANDRAU.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je reviens un peu à la charge vers Monsieur PERY, car je comprends bien que là c'est une somme globale, mais on n'a pas une idée du coût ? Ce sera pour le budget, mais là vous n'avez pas d'idée ? Je suis sûre que vous l'avez et c'est normal d'ailleurs.

Monsieur Denis PERY : au niveau global, on sera à plus 300 000 euros par rapport au réalisé 2020. Dans ces 300 000 euros, il y a à la fois les créations de postes, l'effet GVT, les augmentations de cotisations sociales.

(rapporteur : monsieur le maire)

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6

21 x 22 - Fonction publique - Création d'un poste permanent d'Assistant (e) Ressources Humaines sur le grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ième} classe, à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au recrutement d'un agent sur le poste d'Assistant (e) Ressources humaines à compter du 1^{er} avril 2021, sur le grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ième} classe, à temps complet, le conseil municipal approuve la création de ce poste.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : monsieur le maire)

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 5

21 x 23 - Fonction publique – Mise à jour du tableau des effectifs permanents

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, comme exposé ci-dessous :

- **Un Adjoint (e) au Directeur Général des Services, un poste d'attaché Principal à temps complet est en poste disponible dans l'attente du recrutement au 1^{er} mai 2021 ;**
- **Un Assistant (e) ressources Humaines, un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet est en poste disponible dans l'attente du recrutement au 1^{er} avril 2021 ;**
- **Un nouveau Directeur Adjoint des Services Techniques, un poste de Technicien principal 1^{ère} classe à temps complet est en poste pourvu depuis le 1^{er} février 2021 ;**
- **Deux agents espaces verts, deux postes d'Adjoint technique à temps complet sont en postes pourvus depuis le 1^{er} février 2021.**

Suite aux avancements de grade au choix de certains agents, les grades suivants en postes pourvus ont été rajoutés :

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

32/35

- **2 agents de maîtrise principal à temps complet ;**
- **1 technicien principal 1^{ère} classe à temps complet ;**
- **1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;**
- **1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.**

Les grades anciens figurent en postes disponibles dans l'attente du passage en CT afin de finaliser leurs suppressions.

Le conseil municipal approuve le tableau des emplois permanents de la collectivité mis à jour.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *ici il s'agit d'un poste qui s'est ouvert, mais il y en a un autre qui va fermer, c'est cela ?*

Monsieur le maire : *en fait quand on passe les ouvertures de postes en conseil municipal, dans le tableau des effectifs, que vous avez sous les yeux, se trouve à la fois les postes ouverts en plus, mais on n'a pas fermé les postes qui auraient dû l'être, notamment en ce qui concerne les passages de grades.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *dans ce cas précis, il s'agit d'un recrutement supplémentaire ?*

Monsieur le maire : *le recrutement supplémentaire, on en fait plusieurs dans ce tableau des effectifs et pour le passage de grades vous avez les postes en double, puisqu'ils n'ont pas été encore fermés le Comité Technique ne s'étant pas encore réuni.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *parfait, merci.*

(rapporteur : monsieur le maire)

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6

COMMUNICATION DU MAIRE

Monsieur le maire : *avant de passer au rapport de présentation du SIECT, je souhaitais vous dire que jeudi après-midi à 14 heures, aura lieu la pose de la première pierre du SDIS, puisqu'ils vont démarrer le chantier à 14h, conformément aux contraintes sanitaires, le Département a exigé que cela se fasse en comité restreint. Les invitations ne sont donc pas adressées au conseil municipal. J'espère que l'on pourra faire l'inauguration de ce centre, tant attendu par les pompiers, dans des conditions bien meilleures.*

La deuxième information que je souhaitais vous donner : nous avons, dans le cadre du débat sur la compétence eau potable et notamment le SIECT et le SAGE, invité leur président à venir nous présenter le fonctionnement de leur structure et avoir des réunions d'échanges. Elles auront lieu le 31 mars et le 1^{er} avril à 19 h 30, à la salle de la Gravette. Ensuite, nous proposerons une réunion avec l'ensemble du conseil municipal pour ceux qui le souhaitent, le 14 ou le 15 avril, la date reste à confirmer avant les vacances scolaires qui arrivent. Débat faisant suite à la délibération du Muretain Agglo du 9 février, les délais sont très courts, puisqu'ils doivent reprendre la compétence au 1^{er} juin 2021. Nous devons statuer sur la direction que doit prendre Saint-Lys sur ce dossier, avant la tenue du Conseil Communautaire, qui doit se tenir au mois de mai. Les délais sont donc contraints. Je vous enverrai une invitation officielle pour le 31 mars et le 1^{er} avril à 19 h 30 et ensuite on fixera la date du 14 ou 15, de façon à mener le débat autour de ces questions.

Monsieur Jean-François SUTRA présente le rapport annuel 2019 du SIECT.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *je voudrais quelques précisions : vous avez parlé de 3 taux de rendement, mais est-ce que l'on a le taux global de rendement sur l'ensemble du syndicat ? Ce sont des petites communes en volume, cela ne doit pas représenter grand-chose.*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

33/35

Monsieur Jean-François SUTRA : le réseau de Plagne doit faire 5 km et celui de Cazères, je ne peux pas vous le dire, de toute façon vous l'avez retenu, 350 habitants 5 km, donc si vous les rapportez au 1 500 km et 35 000 abonnés.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : oui c'est peu de choses.

Monsieur Jean-François SUTRA : de toute façon, le syndicat a entrepris une action pour réduire ce taux de fuite, puisqu'ils l'ont pris maintenant, il y a 3 ans, donc on verra l'année prochaine dans le nouveau rapport s'ils sont améliorés.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : encore une précision par rapport à ce taux de rendement, en 2018 il était de combien ?

Monsieur le maire : 76 % si j'ai bonne mémoire.

Monsieur Jean-François SUTRA : donc 1 % de perte, mais cela reste dans le taux moyen pour une structure avec des communes rurales et péri-urbaines au niveau de la France, mais je pense que vous connaissez ces chiffres parfaitement.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : oui, mais je suis un peu surpris quand même sur le chiffre du secteur car c'est un secteur très urbanisé et pour moi ce chiffre n'est pas bon, mais nous aurons l'occasion d'en reparler, on ne va pas faire le débat maintenant.

Monsieur Jean-François SUTRA : là je vous ai présenté le rapport et j'ai essayé de faire quelque chose de très factuel par rapport à celui.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : on en reparlera une autre fois et je vous remercie.

Monsieur le maire : je pense que lors de ce débat vous aurez tout le loisir d'échanger avec les présidents et les techniciens qui seront présents à ces réunions.

Je voulais vous informer également, car ce sera intéressant pour le débat, de la lettre du Préfet qui a été adressée aux 14 communes du SIECT et qui concernent la délibération du Muretain Agglo du 9 février.

« Par délibération du 9 février 2021, le Muretain Agglo a décidé de la reprise de la compétence « eau » au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch pour ses 14 communes adhérentes en excipant de l'article 8 des statuts du SIECT. Cette délibération intervient malgré le vote défavorable de la CDCI en date du 18 décembre 2020 et mon refus du 24 décembre 2020 sur la demande du Muretain Agglo du retrait dérogatoire prévu à l'article L5216-7 IV du Code Général des Collectivités Territoriales. Je vous rappelle que les motifs de ce refus portaient sur l'absence totale de concertation entre le Muretain Agglo et le SIECT, qui n'avait pas permis d'avoir une véritable réflexion sur une organisation équilibrée et solidaire de l'exercice de la compétence eau potable sur les territoires concernés. A ce jour, je ne peux que vous faire partager le constat que l'ensemble des motifs ayant présidé à l'avis défavorable de la CDCI et à mon refus demeurent et que les conséquences de cette décision sur les usagers du service public de l'eau de vos communes, et notamment celles restantes au SIECT, n'ont pas été suffisamment évaluées et questionnent l'intérêt général de cette décision. Le motif invoqué du prix de l'eau comme cause de départ n'est par ailleurs pas un argument suivant le principe selon lequel l'eau paye l'eau. Le prix de l'eau d'un syndicat est l'exact reflet des investissements et des équipements consentis solidairement sur un périmètre pour améliorer la productivité, la desserte et la qualité de l'eau dans le respect des normes imposées et tient compte des spécificités de ce réseau qui varient suivant que le territoire comporte plus ou moins de communes rurales. Cependant, en application de l'article 8 des statuts du SIECT et au regard de cette délibération du Muretain Agglo, la reprise de cette compétence prendra automatiquement effet le 1^{er} juin 2021. D'ici le 1^{er} juin les délibérations concordantes entre le SIECT et le Muretain Agglo sur les modalités de partage de l'actif, du passif et du personnel dans les conditions des articles L5211-25-1 et L5211-4-1 IV bis du CGCT devront m'être transmises. Cet exercice de répartition de l'actif et du passif, de la prise en compte des investissements en cours et du devenir des personnels nécessite de nombreux échanges et des transferts d'information entre les deux parties dans des délais particulièrement contraints, de surcroît en l'absence totale de concertation préalable entre celles-ci. Les études d'impact produites par les deux parties, tant lors de la CDCI qu'à l'occasion de la délibération

du 9 février du Muretain Agglo, et dont les arguments s'opposent, ne peuvent remplacer un inventaire exhaustif du patrimoine et du passif et ne sont donc pas suffisantes à établir les modalités de partage à ce jour. La compétence eau potable est une compétence particulièrement complexe compte-tenu de l'architecture de son réseau, de la production à la distribution. Une partition de compétences sur un réseau maillé, géré, financé en propre à 100 % par un syndicat existant depuis 70 ans, dont en outre certains biens ne sont pas amortis va possiblement être source de désaccords financiers quant à la répartition territoriale des biens qui devra aussi être appréciée au regard du caractère indispensable de certains ouvrages à la sécurisation des besoins en eau du SIECT. Il revient toutefois principalement aux deux parties de trouver un accord dans le plein respect de la libre administration des collectivités territoriales et qui seul conditionnera la reprise effective de la compétence eau potable par le Muretain Agglo. Au regard de l'ampleur des études à conduire, je tenais donc à vous informer, d'ores et déjà que, sauf report contractuel entre les deux parties du délai du 1^{er} juin 2021, il est possible qu'à cette la communauté d'agglomération le Muretain Agglo dispose juridiquement de la compétence mais n'ait pas les moyens et pour plusieurs mois encore de l'exercer, ni en propre, ni en la transférant à un syndicat, si tel est son choix. Cet état de fait risque d'engendrer, non seulement, un certain nombre de difficultés de fonctionnement pour les deux structures et leurs comptes, mais aussi, d'avoir des impacts directs sur l'abonné et donc vos administrés. Il me semblait important de vous en faire part. (copie au président du SIECT, copie au président de la CA le Muretain Agglo). »

Pour dire que c'est un sujet qui est extrêmement complexe au vu de tous les débats qu'il y a eu jusqu'à maintenant, d'où le travail qui sera mené dans les jours qui viennent. Je vous remercie de votre attention et votre participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 41.

**Secrétaire de séance,
Denis BUVAT**

